

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : Projet d'appui aux Solutions Durables pour les personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil ainsi que pour les enfants ¹ libérés des groupes armés dans les préfectures de Ouham-Pendé et de la Basse-Kotto.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF :	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :
<input type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input checked="" type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
Nom du fonds d'affectation spéciale :	
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :	
Date approximative de démarrage du projet ² :	
Durée du projet en mois : ³ 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Alindao (Basse-Kotto) et Paoum (Ouham-Pendé)	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes	
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :	
PNUD : \$ 1 678 545,72	
UNICEF : \$ 1 321 454,28	
Total PBF : \$ 3.000.000	
*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée	
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : \$ 400.000 (contribution propre du PNUD pour soutenir la dynamique de démarrage d'approche solutions durables en RCA)	

¹ Enfants de 11 à 17 ans

² Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

³ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

PBF 1^{ère} tranche (40%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30%) :	PBF 3^{ème} tranche* (30%) :
PNUD : \$ 671 418,29	PNUD : \$ 503 563,72	PNUD : \$ 503 563,72
UNICEF : \$ 528 581,71	UNICEF : \$ 396 436,28	UNICEF : \$ 396 436,28
TOTAL : \$ 1 200 000,00	TOTAL : \$ 900 000,00	TOTAL : \$ 900 000,00

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le présent projet a été initié dans un contexte national marqué par un fort engagement du Gouvernement et des différents acteurs (humanitaires et de développement) en faveur de solutions durables aux besoins des populations qui, 4 ans après la fin de la transition politique en mars 2016, dépendent encore fortement de l'aide humanitaire pour leur subsistance et pour l'accès aux services sociaux de base. D'où les multiples initiatives prises à cet effet depuis Octobre 2018, qui ont abouti à l'élaboration et l'adoption par le Gouvernement en février 2019 de la Stratégie Nationale des Solutions Durables (SD) pour les déplacés internes et les réfugiés de retour en RCA.

Le projet est conçu comme une initiative pilote d'appui à l'opérationnalisation de la stratégie des solutions durables en RCA. Il vise à : (i) contribuer à la mise en place d'une approche intégrée permettant un retour apaisé des personnes déplacées ou réfugiées au sein des communautés d'accueil, (ii) renforcer les capacités de relèvement et de résilience des communautés locales, y compris les PDI et les personnes retournées, et réduire ainsi leur dépendance de l'aide humanitaire, (iii) soutenir la mise en œuvre de l'Accord politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) du 6 février 2019, en offrant des perspectives de formation, de protection et de réintégration socio-économique aux jeunes et adolescents associés aux groupes armés, (iv) soutenir l'autonomisation des filles et femmes vulnérables, en particulier celles qui sont victimes des Violences Basées sur le Genre (VBG).

Au moment où la RCA fait face à des nombreux défis dont la crise du Covid-19 et ses conséquences sur l'activité économique et le niveau de vie déjà précaire des populations, des difficultés dans la mise en œuvre de l'APPR et la tenue des prochaines élections législatives et présidentielle, qui devront marquer une étape importante dans la consolidation du processus démocratique, le projet s'avère urgent et crucial pour soutenir la dynamique de retour des PDI et jouer un rôle catalyseur pour la mobilisation des différents partenaires techniques et financiers y compris la Banque mondiale en faveur des solutions durables en RCA. In fine, le projet permettra au système des Nations Unies en RCA de lancer une approche pilote plus cohérente et intégrée de mise en œuvre du Nexus Humanitaire - Développement - Paix à travers un engagement concerté et coordonné de tous les acteurs et une démarche multisectorielle axée sur la résilience des personnes déplacées ou retournées et de leurs communautés d'accueil.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

La préparation de ce projet a été lancée dans le contexte de préparation de la Conférence nationale sur les solutions durables initialement prévue pour le 20 mars 2020, et qui a été reportée en raison de la crise du Covid-19. A cet effet, à l'initiative du Comité Adhoc du Groupe de Travail sur les Solutions Durables (GTSD), sous le leadership du Gouvernement centrafricain représenté par le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation et celui du Plan et de la Coopération, en collaboration avec les Agences du Système des Nations Unies – acteurs humanitaires et de développement, un vaste processus de consultation et d'analyse a été mené, incluant des missions conjointes Gouvernement - Agences des Nations Unies – acteurs humanitaires organisées du 4 au 9 mars 2020 dans les 7 sous-préfectures des deux zones de convergence (Alindao, Kembé, Zangba, Paoua, Koua, Markounda et Gaoundaye).

A cette occasion, tous les acteurs concernés, y compris les autorités administratives locales, les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, les acteurs humanitaires et de développement, les personnes déplacées ou retournées, les populations locales, notamment les jeunes et les femmes, etc.) y ont pris part. Outre les contraintes et défis sur le terrain, les besoins et les priorités ont été identifiés sur la base de larges concertations de toutes les catégories sociales.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes ⁴ : <u>2</u> Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : <u>955 682,9</u>	
Degré de risque du projet ⁵ : <u>1</u>	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement) ⁶ : (3.1) Création d'emplois, (3.2) Accès équitable aux services sociaux et (4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État. _____	
Les résultats de l'UNDAF auxquels le projet contribue : <ul style="list-style-type: none"> - Effet 1.1 : D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains ; - Effet 2.1 : D'ici 2021, les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables ou à risque de l'être, utilisent les services sociaux de base de façon durable, en particulier la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement selon les 36 normes de qualité ; et - Effet 2.2 : D'ici 2021, les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables ou à risque de l'être, utilisent de façon durable des services de qualité en matière de sécurité nutritionnelle et alimentaire. 	
Objectifs de Développement Durable auxquels le projet contribue : <ul style="list-style-type: none"> - ODD 2 « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » ; - ODD 4 : « Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie » ; - ODD 5 « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ; - ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tout le monde et - ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable ». 	
Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées (un des objectifs du Pilier 1 « Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation » du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix -RCPCA 2017-2021)	
Type de demande : Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/> Révision de projet <input type="checkbox"/>	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : _____ Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> _____ Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de _____

⁴ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁶ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/le l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire - USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE*</p> <p>Nom de la Représentante : <i>Natalie BOUCLY</i></p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : <i>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</i></p> <p>Date et visa : <i>16/09/20</i></p>	<p>Représentants du Gouvernement national</p> <p>Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale</p> <p>Nom : <i>Virginie M'BAIKOUM</i></p> <p>Signature: </p> <p>Titre : <i>Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale</i></p> <p>Date et visa : <i>14 OCT 2020</i></p>
<p>Nom du Représentant : <i>Fran EQUIZA</i></p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : <i>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</i></p> <p>Date et visa : <i>19/09/2020</i></p>	<p>Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération</p> <p>Nom : <i>Félix MOLOU</i></p> <p>Signature: </p> <p>Titre : <i>Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération</i></p> <p>Date et visa :</p>
<p>Coordonnatrice Résidente</p> <p>Nom : <i>Madame Denise BROWN</i></p> <p>Signature: </p> <p>Date et visa : <i>23/09/2020</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Oscar Fernández-Taranco</p> <p>Nom du représentant : </p> <p>Signature: </p> <p>Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : <i>28 October 2020</i></p>



* Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a. Contexte

Au cours de ces dernières décennies, la République Centrafricaine (RCA) a connu des graves crises politiques et sécuritaires récurrentes qui ont fortement fragilisé les institutions et entravé le développement économique et social du pays. Ces crises ont culminé avec l'émergence de la rébellion Séléka en 2012 et les affrontements avec les miliciens Anti-Balaka dans un contexte de tensions intercommunautaires sans précédent. Outre l'effondrement de l'Administration, avec des attaques ciblées contre les structures de l'Etat, les conséquences se sont avérées désastreuses sur le plan humain (tueries, VBG, recrutement des enfants, déplacements massifs de populations...). En janvier 2014, les Nations Unies estimaient à plus de 935.000 personnes le nombre de déplacés internes (soit plus de 20% de la population), dont plus de 400 000 à Bangui.

Face à cette situation, et à la faveur de la fin de la transition politique et de la mise en place en Mars 2016 d'un Gouvernement issu d'élections inclusives, diverses initiatives ont été prises avec l'appui de la Communauté internationale en vue de la stabilisation et du relèvement socio-économique du pays. Entre autres, le Gouvernement a adopté et mis en place le Plan national de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) pour la période 2017-2021, structuré autour des trois (3) piliers ci-après : (i) Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation, (ii) Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, notamment à travers le redéploiement de l'Administration et la fourniture des services sociaux de base, et (iii) Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. De même, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, il a élaboré et adopté en septembre 2017 la Stratégie Nationale de Restauration de l'Autorité de l'Etat, qui est placée sous la coordination de la Primature. La mise en œuvre de ladite stratégie s'est traduite par, entre autres, un effort conséquent de redéploiement des services de l'Etat à travers le territoire, y compris les forces de défense et de sécurité. S'inscrivent dans le même esprit la négociation et la signature à Bangui, le 6 février 2019, par le Gouvernement et 14 groupes armés opérant sur le territoire national, d'un Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) ainsi que le lancement en Avril 2019 du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration des ex-combattants et l'adoption en Juillet 2019, de la stratégie nationale de lutte contre les VBG, avec un focus sur les violences sexuelles, le mariage des enfants et les Mutilations Génitales Féminines (MGF).

En dépit des progrès accomplis sur le terrain, la RCA reste parmi les pays les plus pauvres et fragiles. Sur le plan sécuritaire, plus de 2/3 du territoire sont encore dominés par les groupes armés, même si de nombreuses unités des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) du pays (police et gendarmerie) sont désormais déployées sur le terrain, y compris dans les régions et préfectures de l'Est et du Nord-Ouest. En outre, le pays compte encore près de 697 337⁴ déplacés internes et 615 945⁵ réfugiés en dehors du pays, principalement dans les pays de la sous-région. De même, 4 ans depuis le retour à l'ordre constitutionnel, les conditions de vie des populations restent des plus précaires, expliquant le classement de la RCA au 188^{ème} rang sur 189 pays suivant l'Indice de Développement Humain (IDH) publié par le PNUD en 2018. Selon les statistiques disponibles, la presque totalité des ménages (94%) a des besoins multisectoriels sévères ou extrêmes (score de sévérité MSNI de 3 ou 4) et 34% des ménages ont des besoins multisectoriels extrêmes (score de sévérité MSNI de 4 uniquement)⁶. Pour l'accès aux moyens de subsistance et aux services sociaux de base, les populations dépendent dans une large mesure de l'assistance humanitaire, particulièrement dans les régions de l'Est, encore sous occupation par les groupes armés, et ayant de très faibles capacités de production ainsi qu'un accès limité au marché.

⁴ Chiffre mis à jour au 30 avril 2020 ; source :

https://data2.unhcr.org/fr/situations/cris#_ga=2.110419260.364669077.1589809304-1092328478.1589809304

⁵ Chiffre mis à jour au 31 mars 2020 ; source :

https://data2.unhcr.org/fr/situations/cris#_ga=2.110419260.364669077.1589809304-1092328478.1589809304

⁶ Résultats de l'évaluation multi-sectorielle des besoins (MSNA) réalisée en 2019 sous la direction de OCHA.

Dans cette situation difficile, les jeunes, les adolescents et les femmes déplacés ou retournés sont les plus vulnérables, notamment par le manque d'infrastructures et d'opportunités de formation, d'emplois et de revenus, mais aussi par les exactions perpétrées par les groupes armés. Comme dans toutes les situations de conflits ou de post-conflits, les jeunes et adolescents, souvent mal formés et sans encadrement et protection, sont des proies faciles pour renforcer les effectifs des groupes armés et assurer l'emprise sur les communautés locales. En RCA d'une manière générale et dans les régions du Nord et de l'Est en particulier, des générations entières de jeunes ont vu leur avenir brisé par les crises de ces dernières années. La vie de plusieurs milliers d'entre-eux, parfois dès l'adolescence, a basculé avec leur enrôlement dans les groupes armés. Face à cette situation, les efforts entrepris par l'UNICEF avec l'appui de la MINUSCA et les autres partenaires entre 2018 et 2020 ont abouti à la signature des plans d'action pour mettre fin aux graves violations des droits des enfants, (y compris le recrutement et l'utilisation des enfants et les violences sexuelles) par 3 groupes armés membres de la coalition ex-Seleka notamment le Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC), le Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) et l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC). A ce jour en RCA, sur 14 367 enfants (dont 3 892 filles) séparés des groupes armés depuis 2014, 24% sont encore dans l'attente de programmes de réinsertion socio-économique. A cela s'ajoutent plusieurs milliers qui demeurent encore sous le contrôle des groupes armés et participent aux violences armées sur le terrain.

S'agissant des femmes et des jeunes filles déplacées et retournées, elles sont doublement pénalisées. D'abord par l'héritage socio-culturel, qui les défavorisent dans l'accès à l'éducation et aux actifs de production, notamment la terre. Selon les données disponibles, environ 68% de femmes de 20-24 ans ont été mariées avant 18 ans. Seules 46 % des filles en âge de fréquenter l'école primaire sont scolarisées. Les femmes ont ainsi des taux d'illettrisme plus élevé et moins d'années scolaires complétées que les hommes. Dans la vie active, les opportunités économiques et de revenus, particulièrement les emplois les mieux rémunérés, sont plus accessibles aux hommes. Pour la plupart, les femmes sont réduites à des activités de subsistance, dans l'agriculture, le petit commerce etc.

Toutefois, à la faveur de l'APPR et de la décrispation du climat sécuritaire qui en a suivi, une forte dynamique de retour des PDI a été observée dans plusieurs localités du pays, particulièrement dans la préfecture de la Basse-Kotto, souvent avec peu ou pas de moyens d'accompagnement. Cette dynamique traduit un signe d'espoir à la paix, mais aussi, comme dividendes de la paix, à une amélioration des conditions de vie pour les populations retournées. Mais, avec les échéances électorales (présidentielle et législatives) en 2020-2021, des risques de tensions et de violences liées au processus électoral ne sont pas à négliger.

A cela s'ajoutent les conséquences de la crise du Covid-19, qui sont déjà perceptibles à plusieurs niveaux, et qui pourraient s'avérer catastrophiques pour la vie des populations, en particulier celle des couches les plus vulnérables dont les populations déplacées ou retournées. En effet, outre l'impact sur les activités économiques, la crise pourrait se traduire par une explosion des contaminations sur les sites des déplacées, un ralentissement des activités humanitaires en cours et une baisse de la mobilisation de l'aide à court et moyen termes du fait de la récession économique dans les pays donateurs.

Dans ce contexte qui perdure, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre avec l'appui des partenaires une nouvelle approche intégrée et multisectorielle axée sur les solutions durables en faveur des personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil. A cet effet, après l'organisation par le Gouvernement en Octobre 2018, avec l'appui du PNUD et de la Banque Mondiale (BM), d'un atelier national sur l'opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix en RCA, une stratégie nationale sur les solutions durables pour les personnes déplacées et retournées et leurs communautés d'accueil a été élaborée et adoptée par le Gouvernement le 17 février 2019. Il s'agit d'une approche qui repose sur une synergie d'actions entre les humanitaires, les partenaires au développement et les acteurs de la paix en vue d'une réponse intégrée et durable aux besoins de relèvement et de résilience des communautés cibles. Cette approche repose aussi sur un changement dans la manière de travailler des acteurs sur le terrain. Elle consiste, dans les zones de convergence, à faire accompagner simultanément l'action humanitaire par des actions multisectorielles et intégrées de relèvement et de développement qui sont réellement coordonnées, répondent aux

dégradation très avancée faute d'entretien. Conséquemment, 81% de la population de la Basse Koto et 69% de celle de Ouham-Pendé sont en besoin d'assistance humanitaire de niveau grave¹¹.

L'analyse de la population des personnes déplacées internes révèle que 32% vivent sur des sites de déplacés ou dans des lieux de regroupement et, 68% vivent dans les familles d'accueil. Le caractère local de la mobilité des personnes déplacées internes est confirmé par le fait que 88% de cette population l'est dans sa préfecture d'origine. Il convient de noter également que 8% des personnes déplacées internes le sont depuis 5 ans ou plus.

Dans ce contexte, des efforts significatifs ont été déployés par les acteurs humanitaires pour soulager la souffrance des populations et leur assurer un minimum de conditions de vie, notamment en termes d'accès à la nourriture, à la santé, à l'eau potable et à l'éducation des enfants. Cette assistance est encore vitale pour les populations ; et des demandes d'appuis plus conséquents furent enregistrées lors des missions de terrain organisées en Mars 2020 en prélude à la Conférence nationale sur les solutions durables. Et, comme l'a souligné l'Evêque de Alindao, lors de la mission consultative de Mars 2020, ces appuis humanitaires ne sont pas de nature à répondre durablement et de manière structurelle aux besoins des populations ou même à réduire les risques de résurgence des violences. Des actions plus structurelles axées sur le renforcement des capacités des communautés pour leur auto prise en charge sont nécessaires.

Par ailleurs, souvent en marge de la vie de la communauté, les personnes déplacées internes participent peu aux mécanismes de gouvernance locale. Leur retour apaisé et dans la dignité constituera alors une réelle opportunité pour retrouver pleinement leur qualité de citoyen, avec la possibilité de prendre part à l'effort collectif de reconstruction de leurs localités, mais aussi au processus de prise de décisions, que ce soit au niveau local ou national. Particulièrement dans le contexte pré-électoral du moment, la non prise en compte de leurs voix et de leurs préoccupations constituera un risque direct aux efforts de réconciliation et de consolidation du processus démocratique en RCA.

S'agissant de la cohésion sociale entre les communautés, elle constitue toujours un défi, même si une dynamique d'apaisement des tensions de ces dernières années, souvent cristallisées par les attaques des groupes armés, est en cours. La poursuite de la mise en œuvre de l'APPR, le retour apaisé des PDI et la mise en place des conditions d'une réponse durable aux besoins des populations, y compris la protection et la réintégration des jeunes associés aux groupes armés, seront des facteurs positifs pour la consolidation de cette dynamique de paix et de cohésion sociale. Ils seront renforcés par les mécanismes existants au sein des communautés pour la résolution des conflits et la préservation de la cohésion sociale.

Dans cette perspective, l'engagement commun de tous les acteurs (Gouvernement, acteurs humanitaires et partenaires au développement) en faveur des solutions durables constitue à la fois une opportunité et un enjeu réel pour créer les bases d'une paix durable dans les zones cibles. Il consiste en une approche intégrée et coordonnée pour, conformément aux priorités du RCPCA, faciliter le retour des PDI, faciliter leur intégration apaisée et renforcer les capacités de relèvement et de résilience des communautés locales. Le présent projet s'inscrit donc dans cette dynamique, en servant de projet pilote et s'appuyant sur le retour dans les zones cibles de quelques partenaires au développement, dont la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Avec l'émergence de la crise du Covid-19, l'enjeu des solutions durables devient encore plus pressant. En effet, la promiscuité qui caractérise les sites des PDI pourrait favoriser une explosion de la pandémie et provoquer une dispersion rapide des PDI ou une accélération du retour, sans capacité de prise en charge adéquate, au plan sanitaire et humanitaire, sans compter les risques de stigmatisation ou de marginalisation des personnes déplacées ou retournées qui seraient jugées porteuses du virus. En outre, selon l'étude d'impact socio-économique réalisée par l'Equipe Pays des Nations Unies en RCA, « les effets de la pandémie de la COVID-19 seront considérables sur les groupes de populations rurales agricoles, déjà vulnérables et confrontés à de multiples défis, notamment la pauvreté (71%14), l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les conflits, l'insécurité civile, etc. ». Et les femmes seront

¹¹ Résultats de l'évaluation multi-sectorielle des besoins (MSNA) réalisée en 2019 sous la direction de OCHA

sans doute les plus affectées par une telle situation. Par ailleurs, de manière certaine, la fourniture de l'aide humanitaire à court et moyen termes sera fortement contrariée par les contraintes opérationnelles sur le terrain liées à la fermeture des frontières et à la restriction des mouvements internes des populations, mais aussi par la crise économique sans précédent engendrée dans les pays donateurs.

Analyse des acteurs cibles du facteur 1

	Acteurs	Dynamique de conflit
Faibles capacités d'accueil, de réintégration et de résilience des personnes déplacées ou retournées au sein de leurs communautés d'accueil	Autorités locales	<p>Dans le cadre des efforts de restauration de l'autorité de l'Etat, les autorités administratives déconcentrées (Préfets et sous-Préfets) ont été redéployées et travaillent en synergie avec les collectivités locales et leaders communautaires, notamment pour assurer la paix et la cohésion sociale au niveau communautaire. En particulier, il a été noté lors des missions de terrain en mars 2020 que ces autorités s'impliquent activement dans la promotion de la cohésion sociale et le règlement des différends intercommunautaires ou au sein des mêmes communautés, ou encore entre les groupes armés et certains citoyens (occupation de maisons par exemple). De même, le redéploiement des services techniques du Gouvernement, qui a été entrepris en 2014/2015, se poursuit progressivement.</p> <p>Cependant, les capacités d'offre des services publics de base (éducation, santé etc.) restent encore très limitées. Particulièrement dans les régions de l'Est, l'offre de ces services est fortement tributaire au niveau de l'aide apportée par les agences des Nations Unies et des organisations humanitaires. En outre, les mécanismes de gouvernance locale avec reddition de comptes restent à construire ou à renforcer.</p> <p>Par ailleurs, la capacité des autorités locales en matière de coordination et de suivi des interventions des différents acteurs (humanitaires et de développement) restent très limitées et cloisonnées. De cela découlent une faible efficacité et synergie des interventions réalisées et un impact limité sur les conditions de vie des populations. En outre, même si des progrès ont été enregistrés dans le redéploiement des forces de défense et de sécurité, les autorités locales ont très peu d'emprise sur les groupes armés.</p>
	Forces de défense et de sécurité	<p>Pendant longtemps, les forces de défense et de sécurité ont été absentes du terrain, ce qui a contribué à la multiplication et à la montée en puissance des groupes armés. D'où l'insécurité et les déplacements massifs de populations dans les zones du projet.</p> <p>Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de restauration de l'autorité de l'Etat, et conformément aux dispositions de l'APPR, des avancées notables ont été enregistrées sur le terrain dans le redéploiement des forces de défense et de sécurité. Ainsi, des FACA ainsi que des policiers et gendarmes sont maintenant déployés à Pacua; et des FACA sont également déployés à Alindao. Lors des missions de terrain en Mars, des demandes insistantes furent formulées pour le redéploiement des FSI (police et gendarmerie) et de toute la chaîne pénale à Alindao.</p> <p>En attendant, l'amélioration de la situation sécuritaire depuis 2019 est largement attribuée par les populations à la décristation consécutive à la signature de l'APPR et au déploiement sur le terrain des forces de défense et de sécurité. En outre, la fragilité sur le terrain, notamment dans la Basse-Kotto, restera au nombre des facteurs de risques pour la mise en œuvre du projet.</p>

		Particulièrement dans la sous-préfecture de Paoua qui a été secouru récemment par les éléments du groupe 3R, un engagement conjoint sans précédent de la MINUSCA et des forces armées centrafricaines est enregistré sur le terrain, consistant à traquer et neutraliser les éléments armés dans la localité.
	Groupes armés	<p>En dépit des améliorations de la situation sécuritaire, les groupes armés, principalement l'UPC et les Anti-Balaka à Alindao et les 3R et RJ à Paoua, restent actifs sur le terrain. Leurs éléments, qui se proclament souvent protecteurs des communautés auxquelles ils sont proches, continuent leurs razzias et certaines exactions contre les populations civiles, en violation des dispositions de l'APPR. Ce qui continue à limiter ou retarder le retour des personnes déplacées (une bonne partie des populations, en particulier les PDI, ne sont pas encore rassurées du retour à la paix et à la stabilité) et affecte le contexte de relance des activités économiques.</p> <p>Par ailleurs, l'action des groupes armés constitue toujours un facteur de tensions entre les différentes communautés locales. D'où l'importance du travail à faire pour garantir la mise en œuvre effective de l'APPR, mais aussi pour assurer la cohésion sociale entre les différentes communautés. En outre, sur la base de l'évolution positive enregistrée dans les 2 zones d'interventions et des avancées obtenues dans le renforcement du dispositif sécuritaire sur le terrain, les autorités locales, la MINUSCA et les leaders communautaires seront mobilisés et engagés pour obtenir la bonne collaboration des groupes armés. La plupart des groupes armés opérant dans les zones cibles sont signataires de l'accord de paix et se sont donc engagés entre autres de faciliter l'accès des populations vulnérables aux services de base et de protéger les populations vulnérables notamment les enfants et les femmes contre les graves violations de leurs droits. Un plaidoyer avec les leaders des groupes armés sera ainsi maintenu au niveau national et local afin de les amener à respecter leurs engagements.</p>
	Personnes déplacées ou retournées	<p>Sous l'effet des conflits, et pour sauver leur vie, les PDI ont la particularité de vivre dans des situations très précaires, forcées à abandonner leurs maisons et lieux d'habitation habituels et souvent victimes de pillages de leurs actifs de production (cheptel, outillages agricoles, commerce etc.). Sur les sites, ils vivent dans la plus grande promiscuité (la famille entière, enfants et adultes, dans un abri de quelques m²) et sont totalement dépendants de l'aide humanitaire. Cela sans compter la dispersion des familles parfois et l'impact sur l'éducation des enfants.</p> <p>Par ailleurs, à part la gestion des sites des déplacés, ils ont une participation limitée dans la vie de la communauté locale. Finalement, seule la peur pour leur vie oblige les PDI à se réfugier sur les sites.</p> <p>D'où la forte dynamique de retour des PDI observée depuis 2019 à la faveur de la décrispation du climat sécuritaire au lendemain de la signature de l'APPR en février 2019. Au-delà des perspectives d'amélioration des conditions de vie, il s'agit pour les PDI de retrouver plus de dignité et d'amorcer la reconstruction de leur vie et celle de leurs familles.</p>

➤ Forte vulnérabilité des jeunes et des femmes,

Comme dans tous les contextes de conflits ou de post-conflits, les jeunes et les femmes sont les plus vulnérables, et encore plus ceux déplacés et retournés. Malgré le retour progressif de l'autorité de l'Etat dans ces zones, la fonctionnalité des structures et des mécanismes de gouvernance locale reste en général très faible et confrontée à d'importants défis, notamment en termes de capacités et de ressources limitées pour la prestation de services. La pénurie de services sociaux et d'infrastructures de base entraîne des niveaux élevés d'analphabétisme et de chômage chez les jeunes ainsi que des graves précarités des conditions des femmes.

Avec la présence prolongée d'acteurs armés au niveau communautaire, beaucoup d'enfants et de jeunes n'ont pas d'autres alternatives que d'adopter des mécanismes de survie les exposant à des risques comme le recrutement dans les groupes armés. Et, les enfants associés aux groupes armés sont exposés à des niveaux élevés de violence, y compris les violences physiques, sexuelles et psychologiques. En outre, les filles associées aux groupes armés (surtout celles qui reviennent avec des enfants) sont encore plus vulnérables et susceptibles d'être stigmatisées et même rejetées par leurs communautés.

Dans les 2 zones cibles, les risques de retour à la violence sont multiples et incluent le manque d'opportunités économiques, la non prise en compte des besoins spécifiques des groupes particulièrement vulnérables, notamment les EAFGAs et leur marginalisation dans les processus de paix et les sphères de prise de décision ; ce qui réduit leur niveau de connaissance sur les moyens de réconciliation et les privent de leurs droits. La classe d'âge ciblée est celle de 11 à 17 ans, car dans un contexte de violence, de vengeance et de divisions inter-ethniques, celle-ci reste parmi les plus vulnérables et mérite une attention particulière. Cette vulnérabilité est aggravée par : l'insuffisance de formation (taux d'alphabétisation très bas, manque de formation professionnelle), le relâchement du tissu social, l'ignorance qui ouvre la porte à toutes sortes de manipulations politiques et surtout les faibles compétences personnelles et sociales en résolution pacifique des conflits. Compte tenu des faibles niveaux de protection de ce groupe cible et de la présence limitée de l'Etat dans les zones cibles, un scénario où un épisode de violence singulier avec un effet rapide et déstabilisateur sur les relations intercommunautaires mérite d'être envisagé.

Des troubles éventuels liés à des manipulations politiques en vue des élections prévues vers la fin de l'année 2020 peuvent aussi être considérés comme un déclencheur potentiel d'un conflit violent dans un proche avenir, mettant ainsi des milliers d'enfants et adolescents (11 à 17 ans) à risque de recrutement et d'utilisation par les groupes armés affectés par les conflits. Compte tenu de l'absence de médias locaux et des limites des réseaux de télécommunication, la propagation de rumeurs ou la désinformation peuvent aggraver les divisions sociales. Le faible accès à l'éducation ou à la formation professionnelle sont les principaux facteurs qui rendent les enfants et jeunes plus vulnérables au recrutement et à l'utilisation par les groupes armés au sein desquels ils s'imaginent pouvoir trouver "un statut" dans la communauté mais aussi des opportunités économiques. Cependant, certains d'entre eux ont choisi de rejoindre les groupes armés afin de se venger et/ou protéger leurs communautés contre les exactions commises par certains groupes armés. Même dans ce dernier scénario, les enfants qui ne sont pas scolarisés et n'ont pas d'accès à la formation professionnelle et à d'autres opportunités économiques restent les plus exposés. D'où l'impératif de renforcer la résilience des jeunes en leur assurant un meilleur accès à des opportunités et alternatives viables qui les protègent contre le recrutement et l'utilisation par les groupes armés. En particulier, il est essentiel d'investir dans la prévention du recrutement à travers la formation et le développement d'opportunités économiques afin de renforcer la résilience des communautés et la protection des adolescents affectés par les conflits.

Quant aux femmes et aux filles PDI, elles sont fortement affectées par les conséquences de la crise. Sans accès à des opportunités économiques et de revenu, elles doivent s'investir dans des petites activités informelles, essentiellement dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et de petit commerce, pour subvenir aux besoins de survie de la famille. Dans une large mesure, elles sont les plus directement affectées par les conséquences de la crise, qui se caractérisent également par des graves pénuries de services publics de base, tels que la santé maternelle et infantile et l'eau/l'assainissement ou la prise en charge médicale, psychosociale et légale des survivantes des VBG. De plus, aucune

disposition pratique pour la protection et la défense des survivantes n'ont été mises en place, les exposants à des risques plus grands notamment étant donné la proximité, régulière, des auteurs de VBG dans le cercle des personnes survivantes et la présence des acteurs armés dans les camps des déplacés. Leur situation connaît plutôt une dégradation générant un fort taux de violences et de tensions dans les foyers.

L'impact néfaste de la VBG sur la vie des survivantes est renforcé par la structure sociale caractérisée par une inégalité dans les responsabilités, rôles et opportunités entre les hommes et les femmes, en donnant plus de pouvoir aux hommes. Le conflit armé et le déplacement des populations ont créé des conditions qui ont augmenté la vulnérabilité des filles et des femmes aux VBG et VS. Par exemple, au total 10.055 incidents de VBG/ VS, dont 1.969 cas de violence sexuelle (environ 20% de tous les cas identifiés) et 8.086 cas (soit 80%) des incidents relevant les autres types de VBG ont été recensés en 2018 par les acteurs humanitaires ayant des programmes dans le domaine de VBG. Paoua et Alindao ont été parmi les 6 sous-préfectures avec un nombre de cas plus élevé.

Toutefois, en dépit des schémas de vulnérabilité et des menaces à la cohésion sociale, il existe des capacités locales qui contribuent à préserver la paix et la cohésion sociale. Les mécanismes de médiation informelle sont bien établis et permettent de résoudre les conflits intra-communautaires. Les autorités traditionnelles et religieuses sont des acteurs clés dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale car ils exercent une forte influence sur les membres des communautés, y compris dans certains cas sur les leaders des groupes armés. Les communautés locales ont un système traditionnel bien organisé qui pourrait être un excellent point d'entrée pour le renforcement des mécanismes communautaires de protection des enfants vulnérables. Ce système traditionnel est articulé autour d'un chef de village (Mokonzi) élu par les membres de la communauté avec qui il collabore pour toutes les questions liées au développement du village ou de conflit. Dans chaque village, les femmes ont aussi leur Représentant (Mama Mokonzi); celle-ci pourrait être mise à contribution pour soutenir la mise en œuvre du projet, en particulier les interventions touchant directement les filles et les femmes dans le cadre de la lutte contre les VBG et l'autonomisation des femmes. Des associations féminines comme par exemple, l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines (AFJCA) pourraient aussi être mises à contribution pour appuyer la mise en œuvre du projet.

Analyse des acteurs cibles du facteur 2

	Acteurs	Dynamique de conflit
Forte vulnérabilité des jeunes et des femmes	Autorités locales	<p>Malgré le redéploiement progressif de l'Etat, les capacités opérationnelles des structures gouvernementales restent dans l'ensemble très faibles, ce qui affecte la disponibilité et la qualité des services sociaux de base (éducation, santé, travail social, justice). Au niveau national, le Ministère de la Promotion de la Femme, Famille et Protection de l'Enfant (MPFFE) est l'institution gouvernementale en charge de la réintégration des EAFGA. En collaboration avec ce Ministère, UNICEF développe un manuel guide pour la réintégration des EAFGA. Une fois finalisée, ce manuel servira de guide pour la mise en œuvre des activités de réintégration socio-économique pour les EAFGA qui seront appuyées dans le cadre de ce projet.</p> <p>Dans chacune des sous-préfectures cibles, le MPFFE est représenté par le Secteur des Services Sociaux dirigés par un Chef de secteur. Ce dernier est impliqué dans le processus de vérification des EAFGA, en collaboration avec les ONG partenaires et la MINUSCA. Malgré la volonté, les services sociaux sont incapables de remplir correctement leur mandat à cause de la faible capacité opérationnelle (ressources humaines, financières, moyen logistique, etc) et le nombre important de personnes ayant besoin d'assistance.</p>
	Leaders communautaires	<p>Les autorités traditionnelles et religieuses sont des acteurs clés dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale car ils exercent une forte influence sur les membres des communautés. Ce système traditionnel est articulé autour d'un chef de village (Mokonzi) élu par les membres de la communauté avec qui il collabore pour toutes les questions liées au développement du village. Le chef de village est aussi la personne de référence pour la gestion des conflits bien que ce rôle soit aussi joué par les leaders religieux. En l'absence des services gouvernementaux, certains services comme l'éducation ou la santé, sont fournis par les leaders religieux. Ces derniers sont donc des partenaires clés dans la mise en œuvre de ce projet.</p>
	Réseaux communautaires pour la Protection de l'Enfant (RECOPE)	<p>Les membres des RECOPE sont choisis à partir des différents groupes communautaires et comprennent entre autres les représentants des organisations communautaires de base, les représentants des leaders religieux, les chefs de village, les fournisseurs des services (enseignants, personnel de santé, etc), personnes influentes, représentants des femmes/organisations féminines, de la jeunesse, etc. Dans l'ensemble, la capacité technique des RECOPE reste faible. Aussi, sans soutien externe, ils ne sont pas capables de maintenir leurs actions. Au vu de leur composition mixte et leur ancrage communautaire, ils restent des parties prenantes importantes sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer dans le cadre du dialogue communautaire sur la prévention du recrutement et l'acceptation des EAFGA.</p>
	Groupes armés	<p>Sous-préfecture de Pnua</p> <ul style="list-style-type: none"> Les 3R (Révolution pour le Rétablissement et le Retour): Ce groupe armé a été mis en place principalement pour protéger les populations peuhls souvent victimes de violence lors de la transhumance. De ce fait, ils bénéficient d'un soutien des leaders communautaires et communautés locales, principalement les peuhls. Bien que n'ayant pas signé avec les Nations Unies de plan d'action pour mettre fin au recrutement des enfants, plus de 550

c. Cadre Stratégique

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les solutions durables, portée conjointement par le ministère de l'Action Humanitaire et celui de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Cette stratégie est, elle-même, alignée sur le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA : 2017-2021), articulé autour des 3 piliers ci-après : (i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale, (ii) renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, et (iii) relancer les secteurs productifs.

Le projet devra contribuer à trois des 11 objectifs prioritaires du RCPCA, à savoir : (i) faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées (pilier 1 du RCPCA), (ii) fournir les services de base à la population sur tout le territoire national, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales (pilier 2) et (iii) assurer la sécurité alimentaire et la résilience (pilier 2). En outre, en contribuant à la réalisation de certains engagements de l'APPR signé en Février 2019 (création des conditions de retour et de réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, mise en place de programmes de relèvement et de développement locaux sur toute l'étendue du territoire, etc.), il contribue à l'agenda du Gouvernement pour la restauration d'une paix durable en RCA.

Fortement engagées dans le processus de stabilisation et de relèvement de la RCA, y compris l'assistance humanitaire, les Nations Unies sont au cœur de l'effort collectif pour la mise en œuvre des solutions durables¹⁴. D'où la décision de UNCT en 2019 de faire des solutions durables un de ses 2 « Collective Outcomes » pour une transition de l'humanitaire vers le développement.

Quant à l'appropriation nationale, elle est au nombre des conditions nécessaires à la mise en œuvre des solutions durables. A cet égard, tel que recommandé par l'atelier technique sur les solutions durables organisé à Bangui en Décembre 2019¹⁵, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des structures nationales, tant au niveau national que local, dans la coordination entre acteurs humanitaires et partenaires au développement ainsi que dans la planification et le suivi des interventions sur le terrain. D'ores et déjà, à l'occasion des missions organisées sur le terrain du 4 au 9 Mars 2020, les mécanismes de coordination entre les différents acteurs ont fait l'objet d'analyse en vue des mesures à prendre dans la perspective de la mise en œuvre des SD.

Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateurs et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Sous-préfecture de Alindao			
Réponse d'urgence en sécurité alimentaire sous-préfecture d'Alindao	540,000 \$ (FH / NRC)	Sécurité Alimentaire	
Restauration des moyens d'existence et de la production agricole d'urgence sous-préfectures Alindao, Ippy et Zemio	450,000 \$ (FH / FAO)	Sécurité Alimentaire	

¹⁴ A ce titre, le Comité de pilotage est co-présidé par le Gouvernement, à travers le Ministère chargé du Plan et de la Coopération, et la Coordination du SNL.

¹⁵ L'objectif principal dudit atelier était de vulgariser la Stratégie Nationale des SD et forger une vision collective pour son opérationnalisation. A cet effet, il a rassemblé 114 participants représentant 20 Départements ministériels, 13 ONG internationales, 4 plateformes d'ONG nationales, 3 PTPs, 12 agences des Nations Unies, et les médias locaux.

Prise en charge malnutrition aigüe et sévère axes Alindao et hôpital district sanitaire Alindao-Mingala	114,999 \$ (FH / ACF)	Nutrition	
Renforcement du système de la santé (projet de portée nationale)	53,000,000 \$ (Banque Mondiale)	Santé	
Assistance Wash d'urgence pour personnes déplacées internes, retournées et familles d'accueil en Basse Kotto et au Mbomou	165,750 \$ (FH / CORDAID)	WASH	
Approvisionnement, pré-positionnement et gestion instantés Wash (Alindao)	35,000 \$ (FH/UNICEF)	WASH	
Projet LONDO Plus (couverture nationale)	Banque mondiale	Infrastructures de base prévues à Alindao	
Sous-préfecture de Paoua			
Créer un environnement sûr et protecteur pour des solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés à travers les axes de déplacement Cameroun-RCA (Paoua, Kouli, Ngaoundaye) <i>Durée : 1 an (De janvier 2020)</i>	4,000,000 DKK (Danemark / DRC)	Accès aux abris, à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistances / infrastructures	
Amélioration de la résilience des communautés marginalisées dans la région de l'Ouham Pende <i>Durée : 3 ans (De Janvier 2020)</i>	1,534,650 \$ (KOICA/OIM)	Accès aux abris, à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistances / infrastructures	
Projet d'appui aux communautés affectées par le déplacement <i>Durée : 4 ans (depuis Mai 2017)</i>	2,500,000 \$ (BM/UNOPS)	THIMO, sensibilisation, support aux groupements	
Projet de Réduction de la violence et stabilisation des communautés à haut risque sécuritaire - Paoua <i>Durée : 3 ans (De : Août 2018)</i>	2,550,000 UE/JePS (CASAL, Radio Ouham-Pendé)	Protection et cohésion sociale	
Communication et sensibilisation pour la cohésion sociale <i>Durée : 2 ans (De : Juin 2019)</i>	250,000 \$ (PBF/UNFPA)	Protection et cohésion sociale	
Améliorer connectivité des routes rurales aux services sociaux et aux marchés : Axes Paoua-Markounda, Kouli-Ngaoundaye et Paoua-Kouli <i>Durée : 5 ans (De : Octobre 2017)</i>	5,000,000 \$ BM/ MTAC	Infrastructures routières	
Promotions des semences de qualité et adaptées à la RCA <i>Durée : 3 ans (De : Octobre 2018)</i>	750,000 \$ (BMZ/WHH à travers ICRA et ACDA)	Agriculture	
Résilience rurale et relèvement des producteurs et des filières agropastorales porteuses dans le Nord de la RCA (Kouli, Paoua,	800 000 euros (UE/Békou /ACDA ANDE,	Relèvement socio-économique	

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Contenu du projet

En synergie avec les interventions des autres acteurs et partenaires, le projet a vocation de contribuer à la consolidation des bases de la paix et de la stabilité grâce à des interventions structurées, coordonnées et complémentaires axées sur : (i) la réduction de la dépendance des personnes retournées et leurs communautés d'accueil à l'aide humanitaire, (ii) le renforcement de leurs capacités de relèvement de résilience, (iii) la protection et la réintégration socio-économique des couches les plus vulnérables, et (iv) le renforcement d'une gouvernance inclusive des autorités administratives locales et une meilleure coordination et suivi de toutes les interventions sur le terrain. L'accent sera mis sur l'habilitation des populations et des communautés à exploiter durablement et équitablement les ressources naturelles, assurer leur sécurité alimentaire, développer une agriculture inclusive et des moyens d'existence, lutter contre le changement climatique, et à mettre en place une gouvernance locale inclusive.

In fine, le projet permettra au système des Nations unies en RCA de lancer une approche pilote permettant une dynamique plus cohérente offrant de nombreuses opportunités de mettre en pratique le Nexus humanitaire - développement - paix à travers un engagement concerté et coordonné de tous les acteurs et une démarche intégrée et multisectorielle axée sur la résilience des personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil. Ce faisant, le projet se renforcera mutuellement avec les autres interventions soutenues par le PBF, notamment : (i) l'appui à la mise en œuvre de l'APPR à travers l'opérationnalisation des Comités de mise en œuvre préfectoraux (CMOP) et des Comités Techniques de Sécurité (CTS), (ii) le soutien au dialogue et à la cohésion sociale, et (iii) l'appui à la réintégration économique et sociale des éléments des groupes armés à travers les projets CVR. A cet effet, conformément à son mandat, mais aussi en regard à sa forte présence sur le terrain, la MINUSCA sera un acteur clef dans l'analyse du contexte, les concertations et la coordination entre les acteurs ainsi que le renforcement de la présence et de l'autorité de l'Etat. En particulier, un partenariat étroit sera entretenu avec la MINUSCA, notamment pour le suivi de la situation sécuritaire sur le terrain, le dialogue avec les groupes armés en vue de la préservation de la paix et de la sécurité dans les zones d'intervention ainsi que pour la mobilisation et la réintégration des jeunes et adolescents associés.

Au terme de sa mise en œuvre, le projet devra permettre l'atteinte des résultats complémentaires ci-après, dont le premier, qui est sous le lead du PNUD, répond aux besoins des personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil, dans leur ensemble, et le second, qui sera porté par l'UNICEF, s'adresse particulièrement aux groupes vulnérables, dont les femmes et les jeunes de 11 à 17 ans associés aux groupes armés ou en risques de l'être. Les interventions prévues à cet effet nécessiteront un travail coordonné ou intégré des deux agences. Ainsi, les 2 agences travailleront ensemble avec les partenaires du Gouvernement et les différents acteurs sur le terrain pour évaluer le contexte global et les besoins spécifiques de chaque couche sociale. De même, les activités seront planifiées de manière coordonnée et inclusive. A titre d'illustration, la réintégration socio-économique des jeunes de 15 à 18 ans se fera dans le cadre du plan global de relance des activités socio-économiques des localités concernées :

➤ **Résultat 1 : Les conditions pour un retour apaisé des personnes déplacées sont en place et permettent une cohésion sociale accrue (entre les PDI et) avec les communautés locales**

L'enjeu sera de soutenir la dynamique de retour des personnes déplacées et de renforcement de la résilience communautaire à travers des interventions structurées autour de trois préoccupations complémentaires et déterminantes pour une paix durable dans les zones d'intervention. Il s'agit de : (i) soutenir la réintégration socio-économique des personnes retournées, et en même temps améliorer les conditions de vie des communautés d'accueil, (ii) renforcer le système de gouvernance local permettant une meilleure participation et prise en compte des préoccupations des PDI dans les processus de prise de décision et une coordination accrue entre les acteurs et (iii) consolider la cohésion sociale au sein des communautés locales.

Produit 1.1: L'accès aux opportunités socioéconomiques pour les personnes retournées et leurs communautés d'accueil est renforcé et contribue au rétablissement des liens au sein des communautés

Tout en s'appuyant sur les immenses potentialités locales et à la forte volonté des populations de regagner leurs lieux d'habitation et à se prendre en charge¹⁷, le projet devra accompagner les personnes retournées et leurs communautés d'accueil dans la reconstruction du capital et/ou moyens de production (semences, outillages agricoles, cheptels et soins de santé animale pour les éleveurs etc.), qui a été entièrement détruit par la crise, et le renforcement des capacités des bénéficiaires, en particulier sur les techniques de production, de conservation et de transformation des produits. Aussi, après plusieurs années de forte dépendance de l'aide humanitaire, il s'agira alors d'offrir aux populations les moyens de se prendre en charge à travers des dynamiques économiques plus fortes et diversifiées, incluant la promotion de l'artisanat et le développement des services.

Afin de favoriser la relance et la diversification économique au niveau local, le projet devra appuyer la constitution et le développement de groupements économiques (GIE, associations féminines et/ou de jeunes, coopératives, etc.) à travers la formation, la mise à disposition des intrants et équipements nécessaires. L'accent sera mis sur le développement des activités ou filières les plus porteuses, dont l'agriculture et l'élevage mais aussi l'artisanat, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le développement des services etc. Au total, le projet vise à soutenir au moins 250 groupements d'intérêt économique, constitués principalement de jeunes et de femmes, qui sont les plus vulnérables ou les plus exposés face aux mouvements armés.

Dans la mise en œuvre des interventions, une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes. De même, afin de contribuer aux conditions de paix et de stabilité, l'inclusivité des différentes communautés sera un facteur essentiel dans la mise en œuvre du projet.

Pour parvenir aux résultats attendus, le projet devra également contribuer à la levée de certaines contraintes structurelles au relèvement socio-économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet égard, l'effort sera focalisé sur le développement des infrastructures communautaires (ouvrages de franchissement, marchés, magasins de stockage, points d'eau etc.) ou des activités THIMO d'appui au retour des PDI, qui seront identifiées et priorisées de manière concertée sur le terrain avec l'implication de tous les acteurs.

Produit 1.2 : Les capacités de gouvernance des autorités locales sont renforcées et contribuent à une meilleure coordination entre les acteurs (humanitaires et acteurs de développement) ainsi qu'à l'inclusivité des processus décisionnels et civiques.

Les enjeux liés au renforcement des mécanismes de gouvernance locale sont doubles. D'une part, il s'agit de favoriser la prise en compte des besoins et préoccupations des personnes retournées. A cet effet, des mécanismes de concertation incluant les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les personnes retournées seront mis en place pour identifier et prioriser les besoins au sein des différentes communautés. Une attention particulière sera portée sur la participation des femmes et des jeunes retournés.

Ensuite, il consiste à asseoir, sous le leadership des autorités administratives compétentes, un système de coordination effectif et efficace de toutes les interventions (humanitaires et développement) qui soit fondé sur les besoins et priorités des populations. L'objectif étant de permettre l'optimisation de l'impact sur la vie des populations grâce à une meilleure efficacité et synergie des interventions. Il s'agit aussi de transcender les cycles des projets, à travers une bonne appropriation par les autorités administratives locales, instituer de manière durable la coordination des interventions des différents acteurs, mais également renforcer le suivi des résultats. Rien que dans la sous-préfecture de Alindao, on dénombre une vingtaine d'ONGs (nationales et internationales) et agences des Nations Unies

¹⁷ Lors des missions de terrain en mars 2020, il a été noté une forte volonté des PDI et retournés à reconstruire leur vie d'avant la crise, qui affirmaient que seule la paix pour la vie et celle de leurs familles les sites les retenaient sur les sites des déplacés.

non-formelle pour les enfants plus âgés et qui ne peuvent plus retourner à l'école. Les ménages vulnérables ayant des adolescents et jeunes auront accès à une aide aux moyens de subsistance, notamment à des programmes de formation professionnelle et AGR qui amélioreront leurs revenus. Compte-tenu du niveau de détresse psychologique des EAFGA, l'appui en alternatives de réintégration nécessite un suivi rapproché par les travailleurs sociaux et partenaires ayant une expertise dans ce domaine afin de mieux les accompagner tout au long du processus de réintégration communautaire, y compris la recherche de l'emploi.

L'implication des services sociaux publics et des services judiciaires dans la protection des enfants associés aux groupes : le projet permettra d'améliorer l'implication des services publics de protection de l'enfant des zones cibles à contribuer à la protection des enfants contre le recrutement, à la prise en charge et au suivi post-réintégration des enfants libérés des groupes armés. L'implication des services publics permettra d'assurer une meilleure détection des enfants vulnérables par les travailleurs sociaux du gouvernement, d'assurer que le système judiciaire centrafricain traite les enfants associés conformément aux normes internationales et de faire un suivi post-réintégration des enfants libérés des groupes armés sur des périodes plus longues assurant ainsi une meilleure pérennité des interventions.

Le tableau suivant résume les actions de réintégration qui seront suggérées aux enfants bénéficiaires de cette sous-composante

Table 1. Mesures et besoins selon l'âge des EAFGA.

SERVICES DE REINTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE POUR TOUS LES ENFANTS	SERVICES DE REINTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE POUR LES ENFANTS <15	SERVICES DE REINTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE ADOLESCENTS 15-18*
<ul style="list-style-type: none"> - Recherche et réintégration familiale, y compris la prise en charge temporaire dans les familles d'accueil. - Services communautaires de soutien psychosocial, y compris en matière de santé mentale. - Compétences en vie courante : adaptées à la tranche d'âge. - Orientation vers des services d'hébergement, de suivi de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement. - Biens non alimentaires ou aide en espèces (habits, kits de rénovation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'éducation et à l'apprentissage, y compris les programmes d'apprentissage accéléré. - Soutien communautaire aux parents ou aux enfants, ciblant le niveau du ménage. Exemples : <ol style="list-style-type: none"> a. Moyens de subsistance et activités génératrices de revenus. b. Compétences en gestion de petits business. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle. - Moyens de subsistance : production agricole, entrepreneuriat, etc. - Compétences en gestion de petites entreprises (small business), etc.

Produit 2.2. Les communautés locales améliorent leur compréhension des causes et des conséquences des VBG et sont collectivement mobilisées pour y faire face.

La VBG est une question complexe souvent liée aux normes sociales, aux pratiques culturelles, aux désavantages sociaux et économiques dont souffrent les filles et les femmes et à la discrimination. Les interventions visant à adresser cette question doivent donc être conçues de manière à promouvoir des changements efficaces dans les pratiques et à garantir la disponibilité des services (santé, appui psychosocial et juridique) pour les survivantes.

L'intervention proposée comprend ainsi une forte composante d'engagement communautaire grâce à laquelle les communautés seront sensibilisées sur les causes et conséquences des VBG, mobilisées et soutenues pour prendre des mesures collectives contre les SGBV. Pour être efficaces, les stratégies de prévention à mettre en œuvre seront basées sur une compréhension approfondie des principaux facteurs de risques de violence sexuelle et du contexte dans lesquels elle se produit. Pour cela, des audits de sécurité seront menés au sein des camps des déplacées et communautés de retour afin d'évaluer les risques de protection pour les filles et les femmes et de définir des stratégies de prévention appropriées. Les membres de la communauté seront ensuite soutenus pour prendre des

mesures pour faire face aux risques identifiés. Pour être effectives, les actions de prévention à mettre en place devront impliquer les hommes, les leaders communautaires et religieux.

Le projet s'appuiera, dans la mesure du possible, sur les structures existantes au sein des communautés cibles, en renforçant les capacités des partenaires locaux. Dans cette optique, le projet va soutenir et renforcer les capacités des réseaux communautaires de protection de l'enfant à prévenir et répondre aux violences faites aux enfants. Là où elles existent, les associations féminines seront mobilisées pour informer la communauté sur la prévention et la réponse aux VBG, y compris les services disponibles. Ainsi par exemple, la présence de l'Organisation des Femmes Centrafricaine (OFCA) à Alindao et à Paoua offre une opportunité de les impliquer dans la mobilisation communautaire sur les causes et conséquences des VBG, y compris la cohésion sociale. Aussi, l'Association des Femmes Juristes (AFCJ) pourrait être mise à contribution pour fournir des conseils aux filles et femmes victimes de VBG sur les aspects juridiques. Pour le moment l'AFCJ dispose d'une antenne à Paoua et 3 points focaux dont un parajuriste. L'AFCJ dispose ainsi d'une bonne capacité pour soutenir la mise en œuvre du projet, bien que celle-ci mérite d'être renforcée et soutenue. Pour ce faire, un appui financier et logistique limité sera fourni à l'AFCJ pour faciliter son travail, y compris le déploiement et la formation de parajuristes supplémentaires. Il faut aussi mentionner que l'UNICEF a travaillé dans le passé avec AFCJ (entre 2014-2017) dans le cadre de la prise en charge psychosociale et assistance juridique aux enfants victimes de violences sexuelles en RCA, y compris dans la préfecture de l'Ouham Pendé.

Bien que ne ciblant pas les mêmes zones, le projet sera aussi mis en œuvre de manière à assurer une cohérence et complémentarité avec le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité financé par le Fond de Consolidation de la Paix et mis en œuvre par le PNUD et ONU-Femmes. Le projet va ainsi renforcer la capacité technique des acteurs de justice au niveau local (dans le domaine de la justice pour mineurs et protection des droits des femmes) et s'appuiera sur les services qui sont offerts par les ONG nationales et internationales présents dans les deux sous-préfectures. Là où ils existent, les comités locaux de lutte contre les VBG seront mobilisés pour servir de relais avec les unités de police et de gendarmerie pour alerter et dénoncer les infractions liées aux VBG. Les formations et autres initiatives de renforcement des capacités qui seront soutenues dans le cadre de ce projet seront basées sur les lignes directrices inter-agences sur les VBG dans les situations humanitaires et porteront à la fois sur les stratégies de prévention et de réponse aux VBG. S'agissant de l'assistance légale, les formations et sensibilisations qui seront dispensées seront basées sur la stratégie nationale d'aide légale (SNAL, 2017 - 2022) et leurs contenus harmonisés avec celles dispensées dans le cadre du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité.

Comme mentionné ultérieurement, la RCA est une société très patriarcale qui n'accorde pas la même valeur aux hommes qu'aux femmes. Les pratiques culturelles et les normes sociales qui prévalent place les filles et les femmes au second rang, les empêchant ainsi de jouir pleinement de leurs droits, y compris les droits à la participation. Les femmes vulnérables, notamment les déplacées, les retournées et les filles/femmes survivantes des VBG sont encore plus à risque d'être exclus dans les mécanismes de prise de décision au niveau communautaire.

Présentation de la chaîne des résultats

CAUSES STRUCTURELLES DES CONFLITS	RESULTATS	PRODUITS ET ACTIVITES
<p>1 - Faibles capacités d'accueil, de réintégration et de résilience des personnes déplacées ou retournées au sein de leurs communautés d'accueil</p>	<p>Résultat 1 : Les conditions pour un retour apaisé des personnes déplacées sont en place et permettent une cohésion sociale accrue (entre les PDI et) avec les communautés locales</p>	<p>Produit 1.1 : L'accès aux opportunités socioéconomiques pour les personnes retournées et leurs communautés d'accueil est renforcé et contribue au rétablissement des liens au sein des communautés</p> <p><i>Activité 1.1.1 : Identifier les potentialités et interventions prioritaires pour la promotion de la sécurité alimentaire et la relance des activités génératrices de revenus, notamment dans le domaine agro pastoral</i></p> <p><i>Activité 1.1.2 : Mettre en place les appuis nécessaires (dotation en semences et outils de production, formation sur les pratiques agricoles, appui à la reconstruction du cheptel et à la promotion de la santé animale, encadrement des producteurs, etc.)</i></p> <p><i>Activité 1.1.3 : De manière participative et inclusive, identifier et réhabiliter les infrastructures communautaires prioritaires (marchés, ouvrages de franchissement, points d'eau etc.) à travers l'approche THIMO</i></p> <p><i>Activité 1.1.4 : Promouvoir la diversification de l'économie locale, notamment à travers le développement du petit élevage, la relance des cultures de rente, le développement de l'artisanat etc.</i></p> <p>Produit 1.2 : Les capacités de gouvernance des autorités locales sont renforcées et contribuent à une meilleure coordination entre les acteurs (humanitaires et acteurs de développement) ainsi qu'à l'inclusivité des processus décisionnels et civiques</p> <p><i>Activité 1.2.1 : Promouvoir l'engagement de toutes les parties prenantes (autorités locales et communautaires, populations dont les PDI et retournées, acteurs humanitaires et parlementaires au développement) en faveur de la mise en œuvre des solutions durables,</i></p> <p><i>Activité 1.2.2 : Mettre en place des mécanismes participatifs et inclusifs pour l'identification des besoins prioritaires des populations, leur planification et le suivi de leur réalisation;</i></p> <p><i>Activité 1.2.3 : Soutenir l'amélioration de la gouvernance locale à travers la promotion de la reddition de comptes, y compris par l'organisation au niveau local de revues périodiques sur la mise en œuvre du projet ;</i></p> <p><i>Activité 1.2.4 : Mettre en place ou renforcer les mécanismes de coordination et de suivi des différentes interventions en vue des réponses durables aux besoins des populations,</i></p> <p><i>Activité 1.2.5 : Fournir un accompagnement institutionnel afin de renforcer les capacités et le leadership des structures administratives et services techniques déconcentrés dans la coordination et le suivi des interventions,</i></p> <p>Produit 1.3 : Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont renforcés et contribuent à la consolidation de la cohésion sociale :</p> <p><i>Activité 1.3.1 : Révisiter les besoins et défis liés à la paix et à la cohésion sociale et identifier les priorités d'actions en concertation avec tous les acteurs (autorités administratives, leaders communautaires, acteurs humanitaires, PTTs</i></p>

<p>2 – Forte vulnérabilité des jeunes et des femmes</p>	<p><i>présents sur le terrain.</i></p> <p>Activité 1.3.2 : En fonction des résultats de l'évaluation, mettre en place un plan d'actions engageant la responsabilité de tous les acteurs et visant le renforcement des capacités de prévention et gestion des conflits.</p> <p>Activité 1.3.3 : Promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble, et renforcer le cadre de dialogue communautaire en vue de promouvoir la réduction des violences communautaires.</p> <p>Activité 1.3.4 : promouvoir une meilleure appropriation par les acteurs locaux des mécanismes et dynamiques locales de paix et de la cohésion sociale.</p> <p>Produit 2.1 : Les enfants associés aux groupes armés et les enfants vulnérables ou à risque de recrutement bénéficient de la réintégration communautaire et socio-économique</p> <p>Activité 2.1.1 : Organiser des clubs de paix/espaces sécurisés pour les jeunes afin de leur offrir la possibilité d'acquérir des compétences de vie, de faire des contributions positives à leur communauté et d'apprendre comment résoudre de manière constructive les conflits au niveau individuel et collectif.</p> <p>Activité 2.1.2 : Mettre en place des plateformes/mécanismes participatifs permettant aux jeunes d'exprimer les questions sociales et politiques, y compris la sensibilisation sur leurs droits.</p> <p>Activité 2.1.3 : Appuyer les activités socio-culturelles et récréatives pour le dialogue et développement et la promotion de la paix au niveau communautaire. Cela pourrait aussi inclure des activités mixtes avec des jeunes issus d'associations différentes.</p> <p>Activité 2.1.4 : Plaidoyer et engagement au niveau local avec les autorités locales et communautaires et les leaders des groupes armés pour faciliter la libération inconditionnelle des EAFGA.</p> <p>Activité 2.1.5 : Rechercher et soutenir la réunification familiale pour les enfants libérés des groupes armés.</p> <p>Activité 2.1.6 : Appuyer la réintégration socio-économique des EAFGA et autres enfants vulnérables (éducation formelle et non formelle, suivi social et promotion de l'acceptation communautaire, formation professionnelle et AGR). Les enfants bénéficiaires seront suivis et accompagnés afin de monitorer l'impact et la durabilité de l'appui reçu.</p> <p>Produit 2.2 : Les communautés locales améliorent leur compréhension des causes et des conséquences des VBG et sont collectivement mobilisées pour y faire face</p> <p>Activité 2.2.1 : Évaluer les facteurs de risques (familis de sécurité) qui exposent les filles et les femmes aux violences basées sur le genre et violences sexuelles.</p> <p>Activité 2.2.2 : Menar des séances de sensibilisations communautaires sur les VBG et renforcer la mobilisation des hommes, des femmes, des jeunes, des chefs religieux et locaux pour contribuer activement à la lutte contre les VBG.</p> <p>Activité 2.2.3 : Mettre en place et des espaces sécurisés/centres communautaires pour les filles et les femmes.</p> <p>Activité 2.2.4 : Soutenir de manière holistique les filles et femmes victimes de VBG, y compris les violences sexuelles (santé, appui psychosociale et assistance légale).</p> <p>Activité 2.2.5 : Promouvoir l'autonomisation et la participation des filles et femmes dans les processus de dialogue, de prise de décision et de cohésion sociale au niveau communautaire.</p>
--	---

b) Stratégie de mise en œuvre du projet

Les interventions du projet seront focalisées sur deux (2) préfectures, à savoir Alindao (Basse-Kotto), située dans le Sud-Est à 494 km de Bangui, et Paoua (Ouham-Pendé), située dans le Nord-Ouest à environ 480 km de Bangui. Le choix de concentrer les activités du projet sur ces deux sous-préfectures résulte de leur inclusion des zones prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les solutions durables en RCA et la situation spécifique de vulnérabilité des leurs populations qui sont confrontées à des défis majeurs, notamment: (i) la précarité des conditions de vie des populations (hôtes et PDI) et leur forte vulnérabilité aux aléas sécuritaires et au manque de participation civique

ne permettant pas d'assurer un retour volontaire, sûr et digne; et (ii) la forte vulnérabilité des populations les plus vulnérables, surtout les jeunes et les femmes, notamment face au risque d'enrôlement des premiers au sein des groupes armés - risque renforcé par le manque d'opportunités de formation, de protection et de réintégration socio-économique, mais aussi face aux violences exercées par les groupes armés, notamment les violences basées sur le genre (VBG). Il résulte également du potentiel qu'elles offrent en termes d'opérationnalisation, à titre de phase pilote, des solutions durables en RCA.



La mise en œuvre des interventions envisagées dans le cadre de ce projet pose ainsi un certain nombre de défis, dont la fragilité de la situation sécuritaire, les contraintes d'accès, notamment pour Alindao, et l'étroitesse du marché local en termes d'offres de biens et services.

Pour la réussite du projet, un plan d'actions opérationnelles conjoint sera mis en place après une mission de concertations avec tous les acteurs sur le terrain. Cette mission dans les 2 zones d'interventions sera mise à profit pour identifier les complémentarités et/ou synergies avec les autres interventions des différents acteurs, y compris les autres projets financés par le PBF, dont le projet appui à la Médiation et au Dialogue pour une paix durable, qui soutient la mise en œuvre de l'APPR, et les projets CVR mis en œuvre par l'OIM. A titre d'illustration, la construction d'un centre de formation professionnel envisagé par la Banque mondiale à Alindao à travers le projet LONDO Plus offrira une base solide pour la réintégration des EAFGA mais aussi une réponse durable à la problématique de formation et d'insertion de tous les jeunes. Dans un premier temps, la priorité sera portée sur l'appui au développement des opportunités économiques en faveur des personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil ainsi qu'au renforcement des capacités des structures administratives déconcentrées et décentralisées. Parallèlement, se fera sur le terrain le travail d'identification des enfants associés aux groupes armés ou en risque de l'être ainsi que l'évaluation des structures et mécanismes de prévention et de consolidation de la paix. Dans une seconde étape, sera lancé le processus d'intégration socio-économique des enfants, le renforcement des mécanismes de gouvernance locale et la promotion de la participation des jeunes femmes et des femmes dans la prise de décision, y compris la participation au processus politique.

Par ailleurs, sa mise en œuvre reposera sur une forte synergie des efforts entre le PNUD et l'UNICEF et leurs sous-bureaux à Bambari (à 120 km de Alindao) et à Bossangoa (140 km de Paoua). Plus proches des zones d'intervention et disposant de tous les moyens logistiques nécessaires, ces bureaux seront fortement mobilisés pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions. En plus, le PNUD entend déployer dans chacune des deux localités un staff dédié pour le suivi régulier

des activités du projet. L'UNICEF dispose dans chacun des deux sous-bureaux susmentionnés, un Spécialiste en Protection de l'enfant; ces derniers seront en charge de la mise en œuvre du projet.

Dans les deux localités, l'identification et la priorisation des interventions se feront sur la base d'une consultation inclusive. Tenant compte de la nature spécifique des interventions, chaque composante du projet aura une stratégie spécifique. Ainsi, s'agissant du développement des opportunités économiques pour les personnes retournées et leurs communautés d'accueil, au-delà des emplois à courte durée, le projet aura vocation de contribuer de manière soutenue et durable à l'amélioration des moyens d'existence des populations à travers la revitalisation de l'économie locale, notamment en faveur des groupes les plus vulnérables. Dans cette optique, des partenariats seront établis avec des ONG sélectionnés sur la base de leur expérience et de leurs capacités opérationnelles sur le terrain.

Le projet adopte une stratégie de mise en œuvre intégrée avec l'objectif d'optimiser les expertises, capacités et partenariats propres à chaque agence impliquée dans la mise en œuvre du projet pour l'atteinte des résultats escomptés. Par conséquent, le projet est conçu de manière à ce que sa mise en œuvre exige l'engagement et la participation des agences concernées pour la réalisation des activités contribuant à l'atteinte des deux principaux résultats du projet.

A cet effet, en ce qui concerne l'appui aux groupes vulnérables notamment les jeunes associés aux groupes armés et les femmes, les deux agences (PNUD et UNICEF) vont mutualiser leurs expériences et travailleront avec les ministères concernés pour apporter une réponse cohérente et intégrée à leurs préoccupations. Ainsi, l'UNICEF appuiera la recherche des EAFGA et leur réunification familiale, les services communautaires de soutien psychosocial, y compris en matière de santé mentale ainsi que toutes les interventions liées à l'éducation et à l'apprentissage, y compris les programmes d'apprentissage accéléré. Il en est de même du renforcement des capacités des réseaux communautaires de protection de l'enfant et des femmes, en particulier pour la prévention et la prise en charge des VBG. Pour sa part, le PNUD appuiera la réintégration socio-économique des femmes.

En outre, le projet vise à travailler à travers les structures locales, formelles ainsi qu'informelles, déjà existants au niveau des communautés cibles dans les deux sous-préfectures pour ainsi renforcer les capacités et l'efficacité de structures et éviter la création des structures parallèles et la duplication des fonctions. Par exemple, les réseaux communautaires de la protection de l'enfant seront mis à contribution pour soutenir les séances de sensibilisation-dialogues communautaires sur les droits et la protection des enfants ainsi que l'identification des enfants et jeunes vulnérables.

Enfin, dans la perspective d'optimisation et de durabilité des résultats, une grande priorité sera accordée au renforcement des capacités de coordination et de suivi, sous le leadership des autorités administratives locales, de toutes les interventions (humanitaires et de développement) sur le terrain.

e) Théorie du changement pour le projet

Comme indiqué lors des missions d'évaluation sur le terrain en mars 2020, à la faveur de l'APPR et du déploiement progressif des forces de défense et de sécurité ainsi que des avancées de la dynamique d'engagement collectif pour les solutions durables en faveur des personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil, le contexte sécuritaire s'est sensiblement amélioré, expliquant l'important flux de retour des PDI, notamment à Alindao. Dans ce contexte, le changement attendu du projet en termes de contribution à l'effort commun pour la consolidation de la paix se matérialisent à travers les hypothèses ci-après :

- (i) La participation active des populations déplacées ou retournées dans les mécanismes de gouvernance locale et de prise de décision ainsi que leur capacité d'autonomisation sont des facteurs essentiels pouvant diminuer le manque de confiance et maintenir la coexistence pacifique entre les communautés déplacées et hôtes et entre ces communautés et les autorités locales. Dans cette perspective, le projet vise à renforcer les capacités locales pour une gouvernance participative et pour la prévention et réduction des conflits liés au retour des déplacés ou retournés. Ainsi, les autorités administratives locales et communautaires auront progressivement les capacités de créer un environnement offrant au groupe cible une

participation inclusive aux prises de décision ainsi qu'un accès accru et équitable aux opportunités de relèvement et de résilience facilitant ainsi l'amorce pour une cohésion sociale accrue ;

- (ii) De même, la création d'un environnement de protection harmonieux contre les risques liés à la présence active des groupes armés sur le terrain et permettant de combattre la marginalisation et la privation des droits des personnes les plus vulnérables au sein du groupe cible, étant les jeunes associés aux groupes armés et les femmes diminuerait les sources de frustration, exploitation et abus accrus qui alimente encore plus le conflit. Dans ce sens, le projet vise à assurer la réinsertion de ce groupe au sein des communautés à travers la résilience socio-économique des jeunes associés aux groupes armés et des femmes, surtout victime de VBG, en promouvant la protection communautaire ainsi qu'une participation équitable aux processus de prise de décision afin de leur donner les capacités et la confiance nécessaires pour participer à la gouvernance et au dialogue et faire de ce groupe, prédominant, des acteurs actifs et visibles pour la paix ;

Ainsi, à travers ces interventions, les populations déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil pourront jouir de leurs droits, participer pleinement à leur rôle d'agents de transformation des conflits en changements constructifs, réduisant ainsi l'implication des jeunes dans les conflits armés et améliorant les perspectives de paix et de stabilité, soutenues par l'APPR.

d) Cadre des résultats du projet,

Indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes), Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

e) Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet

Les principaux bénéficiaires du projet seront les personnes retournées et leurs communautés d'accueil, les jeunes associés aux groupes armés, les femmes ainsi que les acteurs institutionnels chargés de la coordination et du suivi des actions humanitaires et/ou de développement. Ils seront identifiés sur la base d'une approche participative et inclusive qui implique les autorités administratives, les leaders communautaires, responsables des femmes et des jeunes, suivant des critères spécifiques bien définis et adoptés de commun accord avec les acteurs sur le terrain.

Dans un premier temps, il s'agit de cibler les localités (villages, districts ou quartiers) ayant de fortes dynamiques de retour de PDI. Dans une seconde étape, dans chacune des localités retenues, des concertations seront organisées avec tous les acteurs, y compris les personnes retournées, les jeunes et les femmes, les jeunes à risques d'être intégrés au sein des groupes armés. Sur cette base, des ménages seront sélectionnés (50% par les personnes retournées et 50% parmi les communautés d'accueil), en veillant à l'inclusivité des différentes communautés, afin de bénéficier d'un accompagnement pour la relance de leurs activités socio-économiques. Au total, 500 ménages (environ 3.300 personnes) au minimum seront retenus pour cette assistance directe.

Parallèlement, dans le cadre des mêmes concertations, les besoins prioritaires en termes d'infrastructures communautaires seront identifiés ; et au moins six (6) infrastructures communautaires ou d'appui aux personnes retournées seront réhabilitées avec l'approche THIMO. Parmi les jeunes qui seront mobilisés à cet effet, y compris des jeunes à risques, au moins 300 seront structurés en groupements, formés en entrepreneuriat et accompagnés pour le développement des activités génératrices de revenus. In fine, 10.000 personnes (habitants des villages ou quartiers concernés) bénéficieront des infrastructures réalisées.

Plus généralement, toutes les populations locales bénéficieront de manière indirecte des interventions du projet, notamment à travers la consolidation de la paix et de la stabilité, le renforcement de la coordination et de la synergie entre les différents intervenants (acteurs humanitaires et partenaires au développement) sous le leadership des autorités locales ainsi que l'amélioration de la gouvernance locale (participation inclusive, promotion de la culture de redevabilité à l'égard des populations etc.).

S'agissant du résultat 2 de l'intervention, les principaux bénéficiaires seront les enfants associés aux forces et groupes armés et les filles/femmes victimes de violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles. Les EAFGA incluront les enfants/jeunes dont l'âge varie entre 11-17 ans qui seront identifiés à travers le plaidoyer direct avec les leaders des groupes armés mais aussi les enfants / jeunes auto-démobilisés de la même tranche qui ont choisi de quitter par eux-mêmes les groupes armés et retourner directement au sein de leurs communautés. Pour les EAFGA encore actifs, des listes sont dressées par les leaders des groupes armés et remises selon le cas à l'UNICEF et ou à la MINUSCA. Des missions de vérification conduites par des équipes mixtes UNICEF-MINUSCA-Gouvernement-ONG partenaires seront menées et sur la base des interviews avec les enfants, confirmer leur statut d'association avec les groupes armés. Les enfants auto-démobilisés seront identifiés à travers des mécanismes communautaires comme par exemple les réseaux communautaires pour la protection de l'enfant (RECOPE) ou les services sociaux du Ministère de la Promotion de la Femme, Famille et Protection de l'enfant. Ces enfants seront aussi progressivement interviewés par les travailleurs sociaux des ONG partenaires en vue d'établir leur statut et les intégrer dans le programme.

Pour éviter de stigmatiser davantage les EAFGA et minimiser tout conflit qui pourrait survenir du fait de l'appui qui leur sera donné, les autres bénéficiaires du projet seront les enfants/jeunes de la même tranche et qui sont à risque de recrutement. Le projet se propose donc d'adopter une approche intégrée selon laquelle pour chaque EAFGA soutenu, un autre vulnérable à risque de recrutement est également identifié et soutenu. Les enfants/jeunes vulnérables à risque de recrutement seront choisis selon certains critères définis et agréés localement avec les communautés cibles. Cependant compte tenu du contexte, il est anticipé que certains enfants soient particulièrement à risque de recrutement notamment les enfants non accompagnés ou séparés de leurs familles, les jeunes issus des familles défavorisées et pauvres et les enfants/jeunes non scolarisés. Au moins 30% des EAFGA et autres enfants vulnérables qui seront soutenus par le programme seront des filles.

Enfin, en lien avec les nouvelles lignes directrices inter-agences sur la prise en charge des survivants des violences basées sur le genre et dans le but de ne pas faire du tort, aucune identification des survivantes des VBG ne sera faite. Un focus sera placé sur les sensibilisations des communautés sur les causes et conséquences des VBG (y compris les violences sexuelles) et les services disponibles. Il est anticipé (comme c'est le cas dans la plupart des contextes) que les filles/femmes survivantes de VBG pourront s'autodéclarer auprès des fournisseurs des services et le cas échéant être référés aux services de prise en charge.

Ainsi, dans l'ensemble, le projet contribuera à atteindre les bénéficiaires directs suivants :

- 500 ménages (environ 2.700 personnes incluant personnes retournées et membres des communautés d'accueil) bénéficieront de l'appui direct à la relance du développement des moyens de subsistance et de la résilience.
- 300 personnes, notamment des jeunes (hommes et femmes) bénéficiaires de la promotion de l'entrepreneuriat et du développement des activités génératrices de revenus ;
- Au moins 10.000 personnes sont bénéficiaires des infrastructures communautaires réalisées par le projet ;
- 2300 EAFGA et autres enfants/jeunes à risque de recrutement (50% d'EAFGA et 50% autres enfants/jeunes vulnérables) sont réintégrés et bénéficient de la protection au sein de la communauté ;
- Au moins 500 leaders des groupes armés, leaders locaux et religieux qui seront sensibilisés sur les droits et la protection des enfants ;
- Environ 250 filles/femmes survivantes des VBG qui pourront s'auto-déclarer.
- 100 acteurs (staff des ONG, santé, services sociaux, acteurs de la justice, etc.) formés sur les outils clés et standards pour la gestion des cas des VBG et violences sexuelles
- 12.500 personnes (environ 50% de femmes) qui seront directement touchées par les séances de sensibilisation sur les VBG.

Au total, on évalue à 28 650 le nombre total de bénéficiaires directs des interventions du projet (soit environ 8% de la population des 2 zones cibles), dont au moins 50% constitués de femmes. De manière indirecte, il bénéficiera à toute la population des deux (2) zones cibles.

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le PNUD et l'UNICEF sont les Agences bénéficiaires directes et les principaux partenaires de mise en œuvre seront le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation, le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Ministère de la Promotion de la Femme, la Famille et la Protection de l'Enfant, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à travers les autorités administratives déconcentrées, les collectivités locales, la Coordination humanitaire (OCHA) et la MINUSCA. De même, les autorités traditionnelles ou leaders communautaires seront également des partenaires clés dans la mise en œuvre du projet.

Le PNUD assurera la fonction de coordination globale du projet et, à ce titre, responsable de la préparation des plans de travail annuels, du suivi et de l'évaluation des résultats, de la communication pour une bonne visibilité du projet ainsi que de la soumission des rapports périodiques au Gouvernement et aux PHF. En outre, il assurera le lead de la gestion de la première composante, qui est relative aux conditions de retour des personnes déplacées. Pour sa part, l'UNICEF assurera le lead pour la mise en œuvre de la composante sur les groupes les plus vulnérables, notamment la protection et la réintégration socio-économique des jeunes et adolescents associés aux groupes armés ainsi que la prévention et réponse aux VBG.

Les deux agences ont une bonne connaissance du contexte local et, chacune d'elles dispose de deux sous-bureaux de terrain, respectivement à Bambari (préfecture de Ouaka) et Bossangoa (préfecture de Ouham-Pendé). Ces bureaux seront ainsi mobilisés et seront d'un appui essentiel pour la mise en œuvre du projet. Pour le PNUD, chacun des deux bureaux est animé par un spécialiste en développement de moyens de subsistance et de résilience communautaire et comprendra en outre un spécialiste en développement communautaire et un personnel d'appui. S'agissant de l'UNICEF, il dispose dans chacun des deux sous-bureaux susmentionnés, un Spécialiste en Protection de l'enfant ; ces derniers seront en charge de la mise en œuvre du projet. La coordination du projet du projet sera donc basée à Bangui et les équipes d'appui de terrain respectivement à Bambari et Bossangoa.

Dans les deux zones cibles, le PNUD et l'UNICEF travailleront en étroite coordination et synergie avec les autres acteurs intervenant sur le terrain. De plus, en collaboration avec le Secrétaire du PHF, ils œuvreront pour le renforcement de la coordination entre tous les acteurs (acteurs humanitaires, de développement et de la paix), sous le leadership des autorités administratives locales. D'ores et déjà, les bureaux de terrain du PNUD et de l'UNICEF à Bambari et à Bossangoa travaillent en étroite collaboration avec la MINUSCA et les autres agences des Nations Unies présentes sur le terrain pour le suivi du contexte sécuritaire et de relèvement socio-économique.

Cet effort de collaboration et de coordination sera renforcé et élargi à tous les acteurs, tout au long de la mise en œuvre du projet. Par exemple, UNICEF et la MINUSCA vont continuer de co-présider la Task Force des Nations Unies chargée de faire le monitoring et le rapportage des graves violations des droits des enfants qui incluent le recrutement des enfants et les violences sexuelles. Le PNUD est un membre actif de la Task force au niveau national et local. Les informations collectées à travers ces mécanismes seront utilisées pour soutenir le plaidoyer avec les différents acteurs armés afin de les amener à adresser les violations. Au niveau local, la MINUSCA sera aussi mis à contribution pour soutenir et conduire le dialogue politique avec les groupes armés en vue de la libération des enfants et leur remise à l'UNICEF et ses partenaires pour leur prise en charge.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	48.5 Millions USD	Fonds Humanitaire.	Burundi-Pays (Bangor)	51 staffs nationaux et	Staffs internationaux

		PHF, EC, Japon, USA, Fonds propres du PNUD.	Deux s/bureaux de projets à : - Bambari (Ouaka) - Bossangoa (Ouham) Des staffs (VNU) déployés à Kaga-Bandoro, Ndélé, Mobaye ; et un en instance de déploiement à Obo	internationaux (sans compter le personnel des projets = assistance technique). Dans les bureaux couvrant la zone du projet, le PNUD compte 11 staffs	<ul style="list-style-type: none"> Le CTP du projet, gouvernance et développement local 2 spécialistes en relèvement et résilience <u>Staffs nationaux</u> <ul style="list-style-type: none"> 2 VNU spécialistes de développement communautaire, 1 spécialiste en suivi/évaluation
UNICEF	67.227,138 US\$	Multiples donateurs	Bangui (Siège pays) Bureaux de zone : - Bouar (Nana-Mambéré) - Bambari (Ouaka) - Bossangoa (Ouham) - Kaga Bandoro (Nana Grébizi)	160 staffs environ dans tout le pays dont 22 dans les bureaux couvrant la zone cible de ce projet.	<u>Staffs internationaux</u> <ul style="list-style-type: none"> 1 chef de section Protection Enfant, 1 Spécialiste VBG 3 Spécialistes Protection de l'enfant <u>Staffs nationaux</u> : 6 spécialistes en protection dont 2 basés dans les bureaux qui couvrent la zone du projet.

b) Gestion du projet et coordination

Sous le leadership du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation, le présent projet sera mis en œuvre conjointement par le PNUD et l'UNICEF, avec le PNUD en tant que lead du projet. A cet effet, au niveau central, les 2 Agences mobiliseront le personnel ci-après :

Pour la mise en œuvre réussie du projet, les deux Agences mettront en place une équipe disposant de toutes les compétences nécessaires, tant au niveau central que déconcentré. En égard aux défis opérationnels sur le terrain, notamment liés à l'éloignement et l'enclavement des zones d'intervention, ils s'appuieront fortement sur leurs bureaux de terrain à Bambari et à Bossangoa. En outre, il déploiera un staff national dans la préfecture de la Basse-Kotto. En outre, ils feront recours à des ONG ayant toutes les capacités nécessaires comme partenaires d'exécution de certaines interventions, notamment celles relatives à la réintégration socio-économique des personnes retournées et à l'amélioration des conditions de vie des communautés d'accueil.

Pour le PNUD :

- Un (1) Conseiller Technique Principal, Coordonnateur principal du projet, basé à Bangui (35%)
- Deux (2) staffs nationaux spécialistes de relèvement communautaires basés à Mobaye (Basse-Kotto) et à Bossangoa (100%)
- Un (1) Assistant Administratif et Financier, basé à Bangui (40 %)

Par ailleurs, un (1) staff national spécialiste en suivi et évaluation, entièrement dédié au projet, sera recruté et déployé à Afoundou, avec des missions régulières à Paoua (100%)

Pour l'UNICEF

- Un (01) international Spécialiste en VBG, basé à Bangui (30%)
- Deux (02) staff nationaux Spécialiste en Protection de l'enfant, basés à Bambari et Bossangoa (50%) ;

- Un (01) spécialiste en Protection de l'enfant (en charge de la réintégration des EAFGA), basé à Bangui (30%)

La coordination globale et le reporting du projet seront assurés par le PNUD à travers le CTP du projet et le spécialiste en suivi-évaluation. Ce dernier sera responsable de la préparation du plan de travail annuel conjoint, de la coordination et du suivi des activités ainsi que de l'animation de l'équipe. Dans cette optique, des réunions de concertations seront organisées régulièrement (une fois par mois) à l'effet d'évaluer l'état d'avancement du projet et planifier les activités à venir. En outre, selon les besoins, des réunions ad'hoc pourront être organisées. Par ailleurs, des missions conjointes seront organisées sur le terrain une fois par trimestre.

La modalité Exécution directe (DEX) est retenue comme modalité d'exécution du projet, avec une forte implication des ministères concernés et des collectivités locales bénéficiaires. En plus des services sociaux du Ministère de la Promotion de la Femme, Famille et Protection de l'enfant, les interventions à mettre en œuvre par l'UNICEF seront exécutées par les ONG partenaires notamment War Child dans la sous-préfecture de Panua et COOPH et Vision Développement dans la sous-préfecture d'Alindao.

Pour la gouvernance du projet, trois (3) niveaux de concertation et de coordination ont été envisagés. Au niveau politique et stratégique un Comité de pilotage sera mis en place pour assurer l'orientation et la coordination stratégique du projet et apporter le soutien nécessaire à sa mise en œuvre efficace. A cet effet, le Comité assurera le suivi des progrès accomplis, approuvera les plans de travail et décidera de toutes les mesures idoines pour lever les contraintes liées à la mise en œuvre du projet. Ledit Comité, qui se réunira au moins une fois par an, sera constitué comme suit :

- **Président** : Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération
- **Premier Vice-Président** : Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation
- **Deuxième Vice-Président** : Représentante Résidente du PNUD
- **Troisième Vice-Président** : Représentant Résident de l'UNICEF
- **Rapporteur** : Directeur de l'Action Humanitaire

Membres :

- Un représentant de la Présidence de la République
- Un représentant de la Primature / Comité de Coordination de la RESA
- Le Ministre de la Promotion de la Femme, Famille et Protection de l'enfant ou son Représentant
- Le Chef de la section Protection de l'enfant MINUSCA
- Un Représentant de OCHA,
- Un Représentant du HCR,
- Un Représentant de la Banque Mondiale,
- Un Représentant de la Coordination des ONG
- Un représentant du Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF)

Pour faciliter les concertations et la prise de décision selon les besoins, le Comité de pilotage sera appuyé par un Comité technique présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation et comprenant des représentants des principales institutions concernées (Ministère chargé du Plan, ministères sectoriels, PNUD, UNICEF, HCR, OCHA, MINUSCA, Coordination du PBF). L'enjeu de ce Comité est de servir de cadre de concertation, de coordination, d'orientation et de suivi au niveau technique de la mise en œuvre du projet. Il se réunira au moins une fois tous les six (6) mois. A ce titre, il s'assurera de la qualité de la mise en œuvre du projet, notamment en termes d'implication et d'appropriation par les différentes parties prenantes, de coordination et de synergie avec les autres interventions (en particulier ceux financés par le PBF) et de progrès vers les résultats escomptés.

Le Comité Technique sera constitué comme suit :

Président : Directeur de Cabinet du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation

Membres :

- Un Représentant du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
- Un Représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, Famille et Protection de l'enfant
- Un Représentant du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- Deux Représentants du Ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité publique (Sécurité et Protection civile)
- Un Représentant du Secrétariat du RCPCA
- Un Représentant de la Section Affaires Civiles de la MINUSCA
- Un Représentant de la section Protection de l'enfant MINUSCA
- Un Représentant du PNUD
- Un Représentant de l'UNICEF
- Un Représentant de OCHA
- Un Représentant du HCR
- Un Représentant de la Coordination des ONG

Un représentant du Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) Enfin, au niveau local, un Comité sous-préfectoral présidé par le sous-Préfet, qui aura pour attribution de suivre la mise en œuvre du projet, sera mis en place dans chacune des deux préfectures cibles (Alindao et Paoua). A ce titre, il sera présidé par l'autorité préfectorale et comprendra tous les services techniques déconcentrés et autres acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre. Il se réunira une fois par trimestre afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet, identifier les contraintes éventuelles ainsi que les mesures idoines en vue de l'atteinte des résultats visés.

Communication : Les équipes du projet assureront la préparation de la documentation nécessaire et des publications détaillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du projet au niveau opérationnel (sur les sites d'activités) ainsi qu'au niveau institutionnel (activités officielles de lancement du projet, avec les partenaires et autorités nationales). Les responsables de la communication des deux agences, en collaboration avec les acteurs de mise en œuvre du projet, feront régulièrement des visites de terrain pour relever les informations relatives à l'avancement des activités, y compris des témoignages de bénéficiaires, afin d'en faciliter la visibilité à travers les médias (radios, télévisions, journaux, web). En outre, à toutes les étapes du processus, le PNUD et l'UNICEF veilleront à s'assurer de la visibilité du PBF.

c) Remplissez l'annexe C :

Liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

d) Gestion du risque

Matrice des risques et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Gravité de l'impact sur le projet	Stratégie d'atténuation (et personne/ unité responsable)
Risque politique, notamment en lien avec le processus électoral (le processus électoral ne se déroule dans les conditions requises ou les résultats ne sont pas acceptés par les principaux acteurs)	Moyenne	Forte	La MINUSCA, la RC et la RR/PNUD ainsi que les services techniques impliqués poursuivent pleinement leur appui, tant au niveau politique que technique pour l'organisation dans les délais requis des élections inclusives et transparentes avec des résultats acceptés de tous. D'ores et déjà, en dépit du contexte de la Covid-19, le calendrier du processus demeure respecté jusqu'à date (toutes les conditions, y compris l'acquisition et la mise à disposition de 4,400 tablettes et autres matériels, sont en place pour l'enregistrement des électeurs).
Le contexte sécuritaire lié à l'action des groupes armés se dégrade et met un terme au processus de retour des PDI	Moyenne	Forte	Outre l'appui à aux organes de mise en œuvre de l'APPR (CMOP et CTS) sur le terrain à travers les experts nationaux déployés par le PNUD, les Chefs d'Agence et UNCT poursuivront aux côtés de la MINUSCA le plaidoyer en faveur du respect des engagements liés à l'APPR. De même, poursuivre le plaidoyer pour renforcer le déploiement des FSI.
La crise de la Covid-19 «intensifie et perdure au point de: (i) créer des tensions liées à la hausse des prix et aux difficultés d'accès aux produits essentiels, (ii) alourdir les contraintes de mise en œuvre du projet, et/ou (iii) précipiter la dispersion des PDI sur les sites et leur retour dans leurs villages et quartiers.	Moyenne	Forte	D'ores et déjà, les 2 Agences sont fortement mobilisées aux côtés du Gouvernement et des autres partenaires pour la riposte contre la Covid-19. Cet accompagnement sera poursuivi et renforcé à travers des campagnes d'information et de sensibilisation sur les mesures barrières, la distribution des kits, mais aussi, au renforcement des capacités de prise en charge (UNICEF) et de développement des moyens de subsistance (PNUD). En outre, dans la mesure où les besoins des personnes retournées seront encore plus pressants et urgents, renforcer le partenariat avec les acteurs, notamment les ONG et autres organismes des Nations Unies (OCHA, MINUSCA etc.) pour accélérer la mise en œuvre des interventions.
Tensions croissantes entre les EAFGA et les communautés d'accueil du fait de l'appui qui leur sera fourni entraînant ainsi plus de stigmatisation/marginalisation de ceux-ci au sein de leurs communautés	Moyenne	Moyenne	Le projet lui-même cherche à prévenir des telles tensions via les approches intégrées qu'il institue. D'une part, le projet va assurer que pour chaque EAFGA soutenu, un autre enfant vulnérable à risque de recrutement est identifié et soutenu. D'autre part, le projet entend faire une balance entre l'assistance individuelle aux EAFGA et l'appui à certaines alternatives interventions à base communautaire qui pourraient bénéficier à un

			groupe plus large au sein des communautés cibles. Des séances de sensibilisations sur les rôles des communautés dans la protection des droits des enfants seront aussi menées. Les perceptions des EAFGA par rapport à leur acceptation devrait être inclus comme un élément central du système de l'évaluation de l'impact qui sera mis en place.
Faible coopération des leaders des groupes armés et résistance de libérer les enfants.	Moyenne	Haute	Poursuite du plaidoyer avec les leaders des groupes armés au niveau en collaboration avec la MINUSCA en vue du respect des engagements pris à travers l'accord de paix et les plans d'actions pour mettre fin aux graves violations des droits des enfants signés avec les Nations Unies. Au niveau local et dans le cadre de l'analyse connue de la situation, le projet effectuera une analyse plus profonde des acteurs en vue d'identifier leurs intérêts/liens avec les différents groupes armés en vue d'identifier les personnes plus influentes qui pourraient appuyer les actions de plaidoyer au niveau local. Aussi, les dialogues permanents et formation des leaders des GA sur les droits et la protection des enfants devraient permettre de nouer des relations directes avec ceux-ci et renforcer ainsi la capacité de dialogue et plaidoyer au niveau local.
Des individus / groupes conservateurs pourraient s'opposer aux efforts qui promeuvent l'abandon des violences à l'égard des filles et femmes à cause de la forte acceptation sociale de cette pratique, ce qui entraverait la mise en œuvre du projet.	Faible	Moyenne	Le projet va en priorité s'appuyer sur des personnes ressources au niveau local identifiées au sein des ONG, Organisations à Base Communautaire (OCB) et structures gouvernementales qui ont montré leur engagement en faveur de la protection des droits des femmes. Le partenariat avec les Organisations féminines sera aussi renforcé. Dans la mesure du possible, les dialogues communautaires sur les VBG et VS seront faites par des nationaux afin d'éviter que ces efforts ne soient considérés par cette tranche la population comme une initiative externe.
Le projet n'atteint pas les populations les plus marginalisées, et renforce ainsi les inégalités d'accès aux ressources et services déjà existantes.	Faible	Moyenne	En ciblant les femmes, les jeunes et les communautés rurales dans tous ses résultats, le projet se focalise sur les groupes marginalisés. Un effort additionnel sera fait par l'équipe pour un ciblage des plus vulnérables à l'intérieur de ces groupes.
Les jeunes à risques ne sont pas disposés à participer aux activités du projet.	Faible	Fort	Pour parer à ce risque, la stratégie sera basée sur la persuasion sur leur intérêt à s'engager dans les activités du projet. A cet effet le projet s'appuiera fortement sur les leaders communautaires et les réseaux communautaires pour la protection de l'enfant (RECOPE). Il s'agira aussi mettre en avant les bienfaits obtenus par les premiers jeunes intégrés pour encourager les autres à adhérer au projet.

Le projet est retardé en raison des capacités d'absorption limitées des partenaires locaux ou de difficultés de coordination entre les agences.	Faible	Faible	La sélection des partenaires se fera en tenant compte de leurs capacités et leur présence effective sur le terrain. En outre, les fonds seront décaissés en tranches liées à des résultats concrets et à des jalons de projet. Par ailleurs, des concertations périodiques seront menées entre les chefs des agences concernées sur l'état d'avancement du projet et sur les contraintes éventuelles à surmonter.
---	--------	--------	---

e) Suivi / évaluation

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre et des résultats du projet, un spécialiste en suivi-évaluation sera recruté et entièrement dédié au projet. Dès le démarrage du projet, un plan détaillé et consolidé de suivi-évaluation, incluant une évaluation finale indépendante, sera mis en place. Ce plan sera focalisé sur la collecte et l'analyse des données sur les facteurs des conflits (conditions de vie des personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil, la qualité de la gouvernance locale, la fonctionnalité et l'efficacité des mécanismes de prévention et de résolution de conflits, la réintégration et la protection des groupes vulnérables, notamment les jeunes associés aux groupes armés ou à risque de l'être). Il intègre la réalisation d'enquêtes qualitatives et quantitatives, des entretiens approfondis en focus groupes ou avec des acteurs clés, ainsi que des visites de terrain. L'enjeu sera de mettre en place tout le dispositif nécessaire pour renseigner les indicateurs de résultats du projet.

Ce plan inclura :

- La production des rapports d'étape (semestriels et annuels) au Gouvernement et au PBF ;
- La mise en place et le suivi du journal à risques et du journal des leçons apprises afin de documenter le processus de mise en œuvre du projet et faciliter la capitalisation des expériences en termes d'appui aux solutions durables et à la consolidation de la paix ;
- Conduite de deux examens de l'assurance qualité (POAs) du projet, dont l'un au démarrage, pour s'assurer de la qualité de la préparation du projet ; et le second à la fin de son exécution, avec pour objectif d'apprécier la conception et qualité de la mise en œuvre et des résultats obtenus (suivant les 8 critères définis du PNUD) ;
- La réalisation d'une enquête de base pour établir la situation de référence pour le suivi et l'évaluation du projet ainsi qu'une enquête de fin de projet pour déterminer le niveau d'atteinte des résultats escomptés (les détails desdites enquêtes seront définis dans la note méthodologique) ;
- L'organisation de visites de terrain, y compris des visites conjointes avec les partenaires du Gouvernement ;
- Organisation au niveau managérial de 3 concertations par an PNUD-UNICEF sur l'état de mise en œuvre du projet, les progrès accomplis, les leçons apprises et les contraintes à surmonter ;
- L'organisation des revues annuelles au sein du Comité de pilotage et des revues semestrielles par le Comité technique d'appui à la mise en œuvre du projet ;
- La réalisation d'une évaluation finale indépendante sur la base des critères de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience et durabilité des résultats).

Les activités de suivi-évaluation seront assurées conjointement par le Gouvernement, les agences bénéficiaires et l'équipe du projet à travers un mécanisme participatif et des visites conjointes de terrain, ainsi que des réunions périodiques avec les bénéficiaires.

En raison de la mobilisation d'un spécialiste en suivi-évaluation dédié au projet, et de la nécessité de réaliser des enquêtes spécifiques pour renseigner les indicateurs de performances, un budget de 252.627 USD sera alloué à la fonction de suivi et évaluation. Ces enquêtes seront réalisées en partenariat avec l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) et l'ONG « Echelle », qui a assuré la collecte des données sur le terrain dans le cadre de la réalisation par le PNUD et la MINUSCA, en partenariat avec Harvard Humanitarian Initiative (HHI), des sondages sur la paix, la justice et la sécurité en RCA. Elles porteront notamment sur l'amélioration des conditions de vie des ménages, la qualité de la gouvernance, le degré de confiance aux institutions

publiques au niveau local ainsi que sur la paix et la cohésion sociale. Sauf cas de force majeure, notamment en raison de la crise de la Covid-19 ou du contexte électoral, la première enquête sera réalisée dans les trois (3) mois suivant le lancement du projet.

f) Stratégie de fin de projet / durabilité

Dans la stratégie de mise en œuvre du projet, les perspectives de durabilité, de consolidation et de mise à l'échelle des résultats seront d'un enjeu réel. A cet effet, la mise en œuvre du projet se fera avec un important effort de renforcement des capacités de tous les acteurs nationaux impliqués, notamment les autorités administratives locales, les leaders communautaires et les organisations de la société civile, aussi bien en termes de planification et de mise en œuvre des interventions qu'en termes d'orientation, de coordination et de suivi des interventions de tous les acteurs. In fine, il s'agira de mettre en place un système de gouvernance inclusive qui favorise une pleine appropriation du projet et au-delà, le développement des capacités locales pour la prise en charge des besoins et préoccupations des communautés locales, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables dont les PDI ou retournées, les jeunes et adolescents associés aux groupes armés et les femmes déplacées ou retournées.

Cet ancrage institutionnel du projet au niveau local et national, et l'alignement avec les priorités nationales et régionales, devrait permettre aux actions du projet de durer au-delà de sa période de mise en œuvre du projet, en particulier les mécanismes de planification et de coordination locale, des capacités renforcées en matière de gestion des conflits et des opportunités socio-économiques diversifiées pour les jeunes et les femmes.

Aussi, la participation constitue un principe et une approche fondamentale pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. L'analyse du conflit / contexte souligne la marginalisation des jeunes et femmes dans la prise de décisions au niveau communautaire et leur manque d'opportunités économiques, ce qui aggrave leur vulnérabilité à l'abus et exploitation. A cet égard, la capacitation des jeunes afin de leur permettre de participer activement dans l'identification des opportunités socio-économiques adaptées à leurs contextes et répondant à leurs intérêts et aspirations ainsi que le renforcement de leurs compétences pour générer des sources de revenus alternatives seront priorisés et renforcés. Pour autant que ces opportunités soient d'utilité pour les jeunes et femmes bénéficiaires, elles pourront être maintenues au-delà du projet. Enfin, une communication sur la pérennité des acquis et la diminution progressive du soutien du projet auprès des autorités et des bénéficiaires sera rigoureusement suivie et des jalons de cette stratégie approuvée en concertation avec les communautés afin d'éviter des effets dérivés aux populations les plus vulnérables.

Le projet étant mis en place comme opération pilote de l'opérationnalisation des solutions durables en RCA, il se veut catalytique pour mobiliser d'autres partenaires afin de renforcer et étendre les interventions dans les autres communes et préfectures. Dans cette perspective, tout en s'attachant à démontrer la pertinence et la viabilité de l'approche, à travers des résultats tangibles reposant sur une meilleure articulation et synergie entre les actions humanitaires et de développement, les deux (2) agences travailleront avec le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et celui de l'Action Humanitaire et de l'Action Sociale sur les moyens de mobiliser d'autres partenaires sur la consolidation et la mise à l'échelle des acquis en termes de solutions durables en faveur des personnes déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil. En particulier, elles veilleront à associer de manière effective les partenaires potentielles (Banque mondiale, Union Européenne) dans les concertations sur les activités prioritaires du projet, tant sur le terrain qu'au sein des mécanismes de pilotage au niveau centrale (revues du Comité de pilotage). De même, elles œuvreront pour que le projet soit inscrit, présenté et discuté au sein du Comité Directeur Conjoint (CDC) du RCPCA, sous la co-présidence du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et la Coordinatrice Résidente du SNU, en présence de tous les principaux ministères et concernés et les partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale et l'Union Européenne. A cette occasion, la question de la durabilité et de la mise à l'échelle des résultats du projet sera au cœur des discussions. Il est à rappeler que la Banque Mondiale est déjà partie prenante du processus des solutions durables en RCA.

Par ailleurs, sur la base d'une meilleure capitalisation des acquis du projet sur le terrain, des démarches conjointes et volontaristes seront menées auprès des partenaires potentiels, y compris la Banque Africaine de Développement et des bailleurs non-résidents en RCA, tels que les pays nordiques qui interviennent déjà dans le cadre humanitaire depuis de nombreuses années.

En somme, les efforts pour la durabilité et la mise à l'échelle du projet seront axés sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs impliqués, tant au niveau national que local, pour une meilleure appropriation et prise en charge du projet, (ii) la mise en place d'une gouvernance locale participative et inclusive favorable à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, (iii) une mobilisation effective du Gouvernement à travers les principaux ministères concernés pour la promotion des acquis du projet et la mobilisation d'autres partenaires, notamment à travers les mécanismes de dialogue et de coordination entre le Gouvernement et les partenaires, notamment le CDC du RCPCA et le Groupe de Travail sur les Solutions Durables (GTSD). A cet effet, la stratégie s'appuiera sur un dispositif de suivi/évaluation robuste (voir section précédente) qui permettra de suivre les performances du projet et capitaliser ses résultats.

IV. Budget du projet

	Totaux		
	Organisation récipiendaire 1	Organisation récipiendaire 2	Totaux
	PNUD	UNICEF	
1. Personnel et autres employés	\$ 300 000,00	\$ 209 951,00	\$ 509 951,00
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 25 000,00	\$ 32 979,00	\$ 57 979,00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 20 000,00	\$ 34 632,00	\$ 54 632,00
4. Services contractuels	\$ 1 045 000,00	\$ 57 000,00	\$ 1 102 000,00
5. Frais de déplacement	\$ 48 000,00	\$ 49 100,00	\$ 97 100,00
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 55 000,00	\$ 736 342,00	\$ 791 342,00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 75 734,32	\$ 115 000,00	\$ 190 734,32
Sous-budget total du projet	\$ 1 568 734,32	\$ 1 235 004,00	\$ 2 803 738,32
Coûts indirects (7%) :	\$ 109 811,40	\$ 86 450,28	\$ 196 261,68
TOTAL	\$1 678 545,72	\$ 1 321 454,28	\$ 3 000 000,00

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.unpbf.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Recipient will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification / fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les conditions pour un retour apaisé des personnes déplacées sont en place et permettent une cohésion sociale accrue (entre les PDI et) avec les communautés locales</p> <p>(Ciblet) CIDD auxapèle le projet contribue)</p> <p>Cible 1.1. D (d) (i) 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>Cible 8.2</p> <p>Parvenir à un</p>	<p>Indicateur 1.1: Prévalence d'un mauvais état administratif ou grand exilés selon l'échelle de l'insécurité alimentaire</p> <p>Niveau de référence: AD</p> <p>Cible: AD</p>	<p>Évaluation multi-sectorielle des besoins (MSNA), OCHA</p> <p>Annuelle 2</p>	<p>A la fin du projet</p>
	<p>Indicateur 1.2: Proportion de la population considérant que les conditions de vie se sont améliorées</p> <p>Niveau de référence: AD</p> <p>Cible: AD</p>	<p>Enquêtes indépendantes, au début et à la fin du projet</p>	<p>A la fin du projet</p>
	<p>Indicateur 1.3: Proportion de la population considérant avoir des besoins relatifs de complaisance avec PDI</p> <p>Niveau de référence: AD (2020)</p> <p>Cible: AD (2025)</p>	<p>Enquêtes indépendantes, au début et à la fin du projet</p>	<p>A la fin du projet</p>
	<p>Indicateur 1.4: Proportion de la population considérant que les relations intercommunautaires se sont améliorées</p> <p>Niveau de référence: AD (2020)</p> <p>Cible: AD (2025)</p>	<p>Enquêtes indépendantes, au début et à la fin du projet</p>	<p>A la fin du projet</p>
<p>Produit 1.1 – 1: accès aux opportunités socioéconomiques pour les personnes retournées et leurs communautés d'accueil est renforcé et contribue au rétablissement des liens au sein des communautés</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p>	<p>Indicateur 1.1.1: Nombre de personnes, de personnes retournées par sexe, ayant bénéficié d'un appui du projet pour des opportunités économiques et de revenus</p> <p>Niveau de référence: OCHA (19)</p>	<p>Rapports de suivi de projet, annuels</p>	

<p>niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>Cible 16.1</p> <p>Réaliser activement, partout dans le monde, tous les formes de violence et les actes de mortalité qui y sont associés.</p> <p>(Re)communautés de l'Exarouproutique, mixtes (des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'amélioration de l'Exarouproutique).</p>	<p>1.1.1 : Identifier les possibilités et interventions prioritaires pour la promotion de la sécurité alimentaire et de relations des activités génératrices de revenus.</p> <p>1.1.2 : Mettre en place les appuis nécessaires à la relance des secteurs productifs, dont l'agriculture, l'élevage.</p> <p>1.1.3 : Identifier et réhabiliter les infrastructures communales prioritaires par l'approche THMG.</p> <p>1.1.4 : Promouvoir la diversification de l'économie locale (relance des cultures de subsistance, l'artisanat etc.)</p> <p>Produit 1.2 : Les capacités de gouvernance des autorités locales sont renforcées et contribuent à une meilleure coordination entre les acteurs (humanitaires et acteurs de développement) ainsi qu'à l'inclusivité des processus décisionnels et civiques</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p> <p>1.2.1 : Promouvoir l'engagement de toutes les parties prenantes en faveur de la mise en œuvre des solutions durables.</p> <p>1.2.2 : Mettre en place des mécanismes participatifs et inclusifs pour l'identification et la priorisation des besoins des populations ainsi que la planification de leur réalisation.</p> <p>1.2.3 : Mettre en place ou renforcer les mécanismes de coordination et de suivi des différentes interventions en vue des réponses</p>	<p>Cible : 13 000 (2022)</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Taux de croissance des revenus des populations bénéficiaires du projet, par habitant, par personne résidente et par sexe</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 30% en plus (2022)</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre d'infrastructures communales réhabilitées ou construites et qui contribuent au rapprochement entre les différentes composantes des communautés locales</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 6 (2022)</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Existence de mécanismes formels et opérationnels de coordination entre acteurs humanitaires et de développement, sous le leadership des autorités administratives locales</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 1 par sous-préfecture (2022)</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de sessions de consultations inclusives (incluant les personnes vulnérables) organisées sur les besoins et priorités communales</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 2 au minimum par sous-préfecture (2022)</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de suivi de projet / annuels</p>	<p>Rapports de suivi de projet / annuels</p>
---	---	--	--	--

<p>variables aux besoins des populations.</p> <p>I.2.4 : Fournir un accompagnement institutionnel afin de renforcer les capacités et le leadership des structures administratives et services techniques des collectivités dans la coordination et le suivi des interventions.</p> <p>I.2.5 : Promouvoir le renforcement de la visibilité des autorités administratives à l'égard des populations à travers l'instauration de mécanismes de reddition des comptes (organisation de revues annuelles des résultats accomplis).</p>	<p>Indicateur 1.2.3 : Taux de représentativité des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables dans les instances de concertation et de coordination.</p> <p>Niveau de référence : AD (2019). Cible : 50% (2022).</p>	<p>Actes administratifs émanant des instances formelles : Comités locaux de concertation.</p>	
<p>Produit 1.3 : Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont renforcés et contribuent à la consolidation de la cohésion sociale.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>I.3.1 : Réviser les Accords et Déjà fait à la paix et à la cohésion sociale et identifier les priorités d'actions en concertation avec tous les acteurs (autorités administratives, leaders communautaires, acteurs humanitaires, PTPs, etc.).</p> <p>I.3.2 : En fonction des résultats de l'évaluation, mettre en place un plan d'actions engageant la responsabilité de tous les acteurs.</p> <p>I.3.3 : Promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble, et renforcer le cadre de dialogue communautaire en vue de promouvoir la réduction des violences communautaires.</p> <p>I.3.4 : Soutenir le renforcement des capacités opérationnelles des Comités locaux de paix.</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale, notamment intercommunales.</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019) Cible : 2 par sous-préfecture (2022).</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Nombre de mécanismes opérationnels de prévention et de gestion des conflits existants.</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019). Cible : 1 par sous-préfecture (2022).</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de conflits gérés de manière pacifique et apaisée.</p> <p>Niveau de référence : ND (2019) Cible : AD (2022).</p>	<p>Rapports de suivi du projet, annuels.</p> <p>Rapports de suivi du projet / PP de sessions de suivi mécanismes Annuels.</p> <p>Rapports de suivi de projet / PP de résolution de conflits Annuels.</p>	
<p>Résultat 2 : Les</p>	<p>Indicateur 2.a : Proportion des jeunes</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>A la fin du projet</p>

<p>populations les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, au sein des PDI et des communautés locales sont pacifiquement et réintégrés</p> <p>l'obtention d'une protection accrue</p>	<p>Produit 2.1 : Les enfants associés aux groupes armés et les autres enfants vulnérables à risque de recrutement bénéficient de la réintégration communautaire et socio-économique</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>2.1.1 : Organisation des clubs de participation accrue pour les jeunes afin de leur offrir la possibilité d'acquiescer des compétences de vie, de faire des contributions positives à leur communauté et d'apprendre comment résoudre de manière constructive les conflits au niveau individuel et collectif.</p> <p>2.1.2 : Mettre en place des plateformes communales participatifs permettant aux jeunes d'exprimer les questions sociales et politiques, y compris la sensibilisation sur leurs droits.</p> <p>2.1.3 : Appel aux activités socio-culturelles et récréatives pour le dialogue et développement et la promotion de la paix au niveau communautaire. Cela pourrait inclure tâches des</p>	<p>Les combattants qui déclarent qu'ils ont des emplois au sein de leurs communautés.</p> <p>Niveau de référence : AD (Obj. AD 2022)</p> <p>Indicateur 2.6 : Proportion de jeunes qui subissent des pressions d'autres jeunes plus favorables que les autres pour rejoindre leur vie</p> <p>Niveau de référence : AD (Obj. AD 2022)</p>	<p>sur le terrain</p> <p>Rapports d'activités sur le terrain</p>	<p>A la fin du projet.</p>
<p>(Cible) ODI</p> <p>accroître le projet</p> <p>ODD 5.2 : Éliminer dans la vie publique et la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p> <p>ODD 5.5 : Garantir la participation pleine, entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction et tous les niveaux de décisions dans la vie publique.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Pourcentage d'adolescents atteints par les clubs de paix qui jugent améliorée leur façon de gérer pacifiquement les conflits</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 60%</p>	<p>Rapports des intervenants</p> <p>Visites programmatiques</p>	<p>D'ici la fin du projet, au moins 60% des enfants atteints par les clubs de paix jugent améliorée leur façon de gérer pacifiquement les conflits</p>	
<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'enfants et de jeunes qui participent activement aux plateformes mobiles pour l'engagement des jeunes</p> <p>Niveau de référence : (R2019)</p> <p>Cible : 500</p>	<p>Rapports des intervenants</p> <p>Visites programmatiques</p>	<p>Rapports des intervenants</p> <p>Visites Programmatiques</p>	<p>Au moins 500 enfants et jeunes participeront aux plateformes d'engagement et sont capables d'exprimer leurs préoccupations sociales</p>	
<p>Indicateur 2.1.3 : Nombre d'enfants associés aux groupes armés et enfants à risque qui ont reçu un soutien socio-économique en matière de réintégration (Évalué par une et</p>	<p>Rapports des intervenants</p> <p>Visites Programmatiques</p>	<p>Rapports des intervenants</p> <p>Visites Programmatiques</p>	<p>Pour les enfants vulnérables dans les écoles, chaque enfant réintégré recevra un kit scolaire. Un appui sera fourni aux écoles ayant reçu</p>	

<p>économique, publique et -CRD. 8.7 a Prendre des mesures efficaces et immédiates pour garantir tout le travail formel, informel et à la maison. 8.7 b Prendre des mesures efficaces, innovatives et affirmatives pour protéger les personnes vulnérables, y compris les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. 8.7 c Prendre des mesures efficaces et innovatives pour protéger les personnes vulnérables, y compris les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.</p>	<p>activités mixtes avec des jeunes issus d'associations différentes</p> <p>2.1.4 : Plaidoyer et engagement au niveau local avec les autorités locales et communautaires et les leaders des groupes armés pour faciliter la libération inconditionnelle des EAFGA.</p> <p>2.1.5 : Rechercher et soutenir la réaffectation familiale pour les enfants libérés des groupes armés.</p> <p>2.1.6 : Appuyer la réintégration socio-économique des EAFGA et autres enfants vulnérables (éducation, hébergement et non-formation, suivi social et promotion de l'acceptation communautaire, formation professionnelle et AGSB). Les enfants bénéficiaires sont suivis et accompagnés afin de maintenir l'impact et la durabilité de l'appui reçu.</p> <p>Psychiat 2.2 : Les communautés locales améliorent leur compréhension des causes et des conséquences des VBG et sont collectivement mobilisées pour y faire face.</p> <p>Liste des activités relevant de psychiat :</p> <p>2.2.1 : Évaluer les facteurs de risque (notamment les filles et les femmes aux violences basées sur le genre et violences sexuelles).</p> <p>2.2.2 : Mettre des services de sensibilisation communautaires sur les VBG et renforcer la mobilisation des hommes, des femmes, des jeunes, des chefs religieux et locaux pour contribuer activement à la lutte contre les VBG.</p> <p>2.2.3 : Mettre en place et des espaces sécurisés/centres communautaires pour les filles et les femmes.</p>	<p>Type de réintégration</p> <p>Niveau de référence - (0/2019)</p> <p>Cible : 2300</p>	<p>Rapport des parties prenantes</p> <p>Fiches programmatisques</p>	<p>Plan d'AFGA sera mis en œuvre. Pour les enfants en formation professionnelle, chaque enfant recevra un kit individuel et sera l'objet d'un suivi pour l'aider à faire face à la compétition dans le marché de l'emploi.</p>
<p>Objectifs opérationnels de l'Examen périodique universel des droits de l'Homme anticipés le projet. 2019. Avec le soutien de l'Examen de</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes qui participent aux séances de sensibilisation communautaire sur les VBG</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 12,500 (2022)</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre d'activités formées sur les outils clés et standard de violence sexuelle pour la gestion des cas des VBG et violences sexuelles</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 100 (2022)</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Pourcentage de filles/femmes survivantes des services qui reçoivent les services dans les délais.</p>	<p>Indicateur 2.2.1 - Nombre de personnes qui participent aux séances de sensibilisation communautaire sur les VBG</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 12,500 (2022)</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre d'activités formées sur les outils clés et standard de violence sexuelle pour la gestion des cas des VBG et violences sexuelles</p> <p>Niveau de référence : 0 (2019)</p> <p>Cible : 100 (2022)</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Pourcentage de filles/femmes survivantes des services qui reçoivent les services dans les délais.</p>	<p>Rapports des parties prenantes</p> <p>Fiches programmatisques</p>	<p>Plan d'AFGA sera mis en œuvre. Pour les enfants en formation professionnelle, chaque enfant recevra un kit individuel et sera l'objet d'un suivi pour l'aider à faire face à la compétition dans le marché de l'emploi.</p>

	<p>2.2.4. Soutenir de manière holistique les filles et les femmes victimes de FGC, y compris les victimes de violence sexuelle, ainsi que leurs proches et assistantes sociales.</p> <p>2.2.5 : Promouvoir l'organisation et la participation des filles et femmes dans les processus de dialogue, de prise de décision et de résolution au sein de réseaux communautaires.</p>	<p>Niveau de référence: (2019) Ciblé: 75% (2022)</p>		
--	---	--	--	--

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
2. Les termes de référence pour le personnel chef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		x	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	x		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	x		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	x		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	x		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		